

RAPPORT D'ACTIVITE 2017



INTRODUCTION

L'année 2017 a correspondu à l'an II de la Métropole Aix-Marseille.

Les six intercommunalités qui se sont regroupées au 1^{er} janvier 2016 ont réuni 92,6% de la population et les deux tiers de la superficie du département des Bouches-du-Rhône pour constituer la Métropole Aix Marseille Provence, première Métropole de France après Paris.

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le Président de la Métropole est tenu d'adresser au maire de chaque commune membre un rapport annuel retraçant l'activité durant l'année écoulée. Tel est l'objet du présent document : il concerne les 6 conseils de territoires et les 92 communes composant la Métropole d'Aix Marseille Provence et retrace la dynamique qui a animé les élus ainsi que les services administratifs durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

En matière de transferts de compétences, la loi portant sur la création des Métropoles a fixé une transition du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2020 pour organiser progressivement les transferts des anciennes intercommunalités vers le nouvel EPCI. Durant l'année 2017, à l'exception des compétences exclusivement réservées au Conseil de la Métropole, toutes les autres compétences de la Métropole ont été exercées par les 6 Conseils de Territoire. Les compétences non déléguables sont les suivantes :

- Le développement et aménagement économique, social et culturel,
- L'aménagement de l'espace métropolitain,
- La politique locale de l'habitat,
- La politique de la ville,
- La gestion des services d'intérêt collectif,
- La protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

La dynamique débutée en 2016, a été poursuivie et intensifiée pour doter la Métropole d'une identité, en fédérant et structurant les entités et les services administratifs qui la composent. Ceci a notamment été le cas au niveau :

➤ De la structure de la Métropole :

- Dès février 2017, lancement des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et adoption de rapports intermédiaires d'évaluation.
- Installation le 6 avril 2017 du Conseil de Développement d'Aix-Marseille-Provence, organe de participation de la société civile à la réflexion sur le développement de la Métropole.
- Approbation en mai 2017, du Schéma Directeur d'Organisation des Services, le Conseil de Métropole a ainsi posé les premières bases de la structuration de la Métropole.

➤ De l'organisation interne de la Métropole :

- Changement, pour certains territoires, de l'outil financier afin d'harmoniser et de mettre en œuvre la dématérialisation totale de la chaîne comptable.
- En matière budgétaire : finalisation du budget Transport, premier budget entièrement métropolitain ; création et modification des budgets annexes métropolitains (Eau, Assainissement, Crématorium, Zones d'activité portuaire, Parcs de stationnement, Réseaux de chaleur).
- La Direction des Ressources Humaines s'est investie dans la mise en place des Instances Consultatives Métropolitaines (Commission Administrative Paritaire, Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) et dans la préparation d'un régime indemnitaire métropolitain prenant en compte les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel.

➤ Du rayonnement de la Métropole :

- En matière contractuelle : signature en janvier du Pacte Innovation Etat Métropole, Pacte Métropolitain d'Innovation (PMI) financé par le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et réponse en septembre à un appel à projet du programme sur les investissements d'avenir, concrétisé par le dépôt d'une candidature dans le cadre du PIA3 TIGA (Programme Innovation Avenir 3, Territoire d'Innovation de Grande Ambition), les programmes PIA visant à associer les acteurs publics et privés pour trouver des solutions innovantes à des enjeux tels que l'alimentation, l'énergie, la santé, les transports durables.
- En matière événementielle et culturelle : forum Smart City et forum Google à Marseille, rencontres nationales du transport public et états-généraux de l'habitat, salon international de l'immobilier d'entreprise.
- En matière sportive : après Marseille Capitale Européenne de la Culture, lancement en 2017 de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport, de la descente Red Bull « Ice-Crashed-Race », du championnat du monde de Squash, de la coupe du Monde de Planche à Voile, du championnat d'Europe de Série Olympique Voile, du championnat de France Elite d'Athlétisme, du championnat de France d'Aviron en Mer.

Alors que les collectivités locales et leurs instances de coopération sont fortement sollicitées pour prendre une part significative de l'effort national de rétablissement des comptes publics, il importe que notre administration réponde toujours avec plus d'efficacité aux missions qu'elle assume au service de la qualité de vie des habitants et du développement du territoire.

Les réalisations présentées dans ce rapport d'activité témoignent de l'engagement de la Métropole dans la mise en œuvre de ces objectifs.

SOMMAIRE

01 – LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES -----	6
02 – LES DIRECTIONS GENERALES ADJOINTES THEMATIQUES -----	7
2-1 – Mobilité, Déplacements, Transports – Espace public et Voirie -----	7
2-2 – Développement économique et attractivité -----	10
2-3 – Développement Urbain et Stratégie Territoriale (DUST) -----	16
2-4 – Eau, Assainissement et Déchets -----	22
2-5 – Agriculture, Forêts, Paysages. -----	27
2-6 – Emploi, Insertion Economique et Sociale -----	30
2-7 – Culture, Sports, Stratégie Environnementale -----	32
03 – LES DIRECTIONS GENERALES ADJOINTES TRANSVERSALES DE PROJET -	37
3-1 – Concertation Territoriale - Conférence Métropolitaine des Maires-----	37
3-2 – Projet métropolitain et Conseil de développement -----	39
04 – LES DIRECTIONS GENERALES ADJOINTES FONCTIONNELLES -----	42
4-1 - Finances et Budget -----	42
4-2 - Commande publique et affaires juridiques -----	46
4-3 – Ressources Humaines -----	52
4-4 – Communication, Relations extérieures et Grands Evénements -----	55
4-5 - Innovation Numérique et Systèmes d'Information -----	58
4-6 - Affaires Générales et Moyens Généraux-----	62
4-7 - Inspection Générales des Services -----	66

01 – LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le Directeur Général des Services assure la coordination générale des services pour la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil de la Métropole. Il apporte toute expertise permettant de définir les objectifs stratégiques de la Métropole et les modalités d'élaboration de ses politiques.

Lui sont directement rattachés le Secrétariat Général et le Service des Relations Internationales.

Le Secrétaire Général coordonne les travaux liés aux processus décisionnels de l'institution. Il s'assure que les propositions émanant des services sont conformes à la réglementation applicable et répondent aux directives données par le Directeur Général des Services. Il mobilise à ce titre toute expertise utile. Il veille à l'efficacité des processus décisionnels.

Le Service des Relations Internationales est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services. Ce service assiste le Vice-Président chargé des Relations Internationales et Européennes et coordonne les actions de niveau international conduites par les Directions Générales Adjointes.

02 – LES DIRECTIONS GENERALES ADJOINTES THEMATIQUES

2-1 – Mobilité, Déplacements, Transports – Espace public et Voirie

Les missions

Autorité Organisatrice unique des transports sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'appuie sur la Direction Générale Adjointe (DGA) Mobilité pour déployer les infrastructures de transport et les services de mobilité.

Cette DGA gère des compétences exercées à l'échelle métropolitaine (transports et mobilité durable) non déléguables aux Territoires ainsi que des compétences dont l'exercice est délégué aux Conseils de Territoire (voirie et infrastructures) dans un cadre stratégique métropolitain.

En 2017, la Direction Générale Adjointe (DGA) Mobilité a modifié son organisation. Elle est désormais divisée en trois DGA déléguées : la DGA déléguée Service de Transport regroupant sept directions de proximité (Sud, Nord Est, Nord-Ouest, Est, Centre, Ouest et Réseaux Interurbains), la DGA déléguée Grandes Infrastructures composée de la Direction Métro Tramway, la DGA déléguée Stratégie et Programmation.

Faits marquants

L'année 2016 s'étant achevée sur l'adoption de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, première feuille de route pour la DGA ; l'année 2017 a été consacrée aux préparatifs de sa mise en œuvre et à ses premières concrétisations. Elle a aussi vu la réflexion se prolonger et s'approfondir avec le lancement du Plan de Déplacements Urbains (PDU) métropolitain, en vue d'une approbation avant la fin du mandat. Un important travail de participation et de coordination avec les autres grands documents stratégiques en cours d'élaboration (projet métropolitain, schéma de cohérence territoriale -SCOT), Plan d'Urbanisme intercommunal -PLUi, plan climat énergie territoire...) a été fourni parallèlement par la Direction Etudes et Stratégie. Une contribution importante a également été apportée par la DGA au dossier de candidature de l'appel à projets du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3) Action « projets d'innovation » en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'organigramme mis en place en 2017 fait coexister une organisation par fonctions thématiques avec une organisation territoriale, correspondant aux différents réseaux relevant de l'autorité organisatrice métropolitaine. Placées sous l'autorité du DGA délégué en charge de l'exploitation, les sept Directions de Proximité de l'Autorité Organisatrice (DPAO) ont veillé à assurer la continuité du service et son amélioration constante, la réduction des coûts (notamment grâce à de nouvelles consultations ayant permis des économies substantielles) et le contact avec les élus locaux. Chacune d'elle assume parallèlement l'animation d'une thématique transversale à l'échelle métropolitaine. De nombreux chantiers ont ainsi été engagés, comme l'optimisation économique du réseau, le lien avec les forces de l'ordre pour améliorer la sécurité des

usagers, l'harmonisation des systèmes de transports spécialisés pour les personnes à mobilité réduite...

Deux chantiers structurants ont été engagés au cours de l'année 2017 : le lancement d'une grande réflexion sur le marketing du réseau et la conquête de clientèle par la direction nouvellement créée à cet effet, et l'unification progressive des systèmes d'information (billettique, aide à l'exploitation, information voyageurs) et leur modernisation.

La question du financement de l'Agenda a été une préoccupation centrale, afin d'accompagner un budget d'investissement en forte croissance. Le premier semestre a en effet été marqué par les visites de la Mission Interministérielle désignée par le Gouvernement pour préparer ses décisions en la matière. La Direction Générale Adjointe et en particulier la Direction Agenda et Programmation ont apporté d'importantes contributions en réponse à ses demandes. Elle a par ailleurs engagé la réflexion sur des thématiques innovantes telles que la transition énergétique des réseaux, la logistique urbaine, le développement des modes actifs, le covoiturage, l'auto partage.

La Mission Interministérielle a pu saluer une des premières concrétisations de l'Agenda, à savoir la mise en place, en partenariat avec l'autorité organisatrice régionale, d'un premier abonnement valable sur l'ensemble des réseaux de transport dans le périmètre métropolitain : le Pass Intégral. D'autres concrétisations rapides des ambitions de l'Agenda sont attendues en 2018.

La fin de l'année a été marquée par la préparation des transferts de compétences des communes (parcs et aires de stationnement, mobilier urbain lié au transport), qui a généré un intense travail de collaboration avec les communes et la Direction Générale Adjointe Finances, en particulier pour la Direction Infrastructures, Equipements de Mobilité et Stationnement. Des conventions de gestion provisoire ont été mises en place, en attendant le transfert plein et entier de la compétence et des moyens humains afférents. La Direction Adjointe en charge du stationnement a également connu une autre actualité majeure avec la dépénalisation du stationnement sur voirie et les négociations qu'elle engendre avec les communes concernées.

Dans la perspective en 2020 du transfert à la Métropole des compétences liées à la voirie, à la signalisation et aux espaces publics des communes qui les détiennent encore, un important travail s'est poursuivi en concertation avec ces dernières, grâce au renfort d'un chargé de mission dédié à cette question. Ce travail mené par le groupe de travail des maires voirie, avec l'appui de ses ateliers techniques réunis pour la première fois en 2017, vise à définir et proposer les modalités d'exercice d'une politique de voirie qui laisse aux maires la capacité d'orienter les décisions quotidiennes tout en bénéficiant de la technicité de services mutualisés.

En matière d'infrastructures, 2017 a vu le démarrage d'une des premières opérations majeures de l'Agenda, le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : Aixpress, à Aix-en-Provence. La réalisation du Bus à Haut Niveau de Service entre la place Castellane et le campus de Luminy, à Marseille, s'est par ailleurs poursuivie en vue de sa livraison fin

2018. La prolongation de la ligne 2 du métro jusqu'à la station Capitaine Gèze s'est poursuivie en dépit de problèmes techniques.

De nombreuses études ont été lancées ou poursuivies pour mettre en œuvre, au cours des années à venir, les ambitions de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine : études de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA) et des autres projets ferroviaires du Contrat de Plan Etat Région (CPER), renouvellement du métro de Marseille (projet NEOMMA), extension du réseau de métro et de tramway, nombreux projets de BHNS dans les principales villes, définition du réseau de liaison rapide entre les pôles urbains et économiques de la Métropole (Métro Express), nombreux pôles d'échanges... Trois directions sont en charge de cet ambitieux programme : la Direction Etudes et Stratégie, en amont, pour la définition des tracés et des services à assurer, la Direction Générale Adjointe déléguée aux grandes infrastructures (DIFRA et DMET) et la Direction Infrastructures, Equipements de Mobilité et Stationnement, pour les études techniques et la réalisation des projets.

En matière de grandes infrastructures routières, 2017 a marqué une étape importante de la réalisation du contournement de Marseille, préalable à la requalification des voies du centre ville empruntées par le trafic de transit. D'une part, le chantier de la rocade autoroutière L2 s'est poursuivi et a fait l'objet d'une attention vigilante de la part des collectivités au niveau de la qualité des aménagements urbains et paysagers qui l'accompagnent. D'autre part, grâce au soutien financier du Département, le chantier du Boulevard Urbain Sud a démarré par la réalisation des tranchées couvertes de Saint Loup, première étape de cet important projet. Sans attendre, les études ont été engagées par la Direction des Infrastructures en vue de la requalification des voies qui seront ainsi soulagées : Jarret, Cours Lieutaud et rues de l'hyper-centre autour du Vieux Port.

Enfin, l'année 2017 a vu l'installation, le 24 octobre, de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, organisée désormais à l'échelle métropolitaine pour organiser le dialogue avec le public sur les questions d'accessibilité du bâti, des transports et des espaces publics.

Tous ces chantiers ont été menés en étroite liaison avec les deux Vice-Présidents référents de la DGA Mobilité et en collaboration avec l'ensemble des Maires réunis au sein des groupes de travail de la Conférence Métropolitaine, le Cabinet du Président et les autres DGA fonctionnelles et opérationnelles.

2-2 – Développement économique et attractivité

Les missions

La Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité (DGA DEA) conduit des politiques de développement du territoire métropolitain en menant à bien les grands projets, en améliorant la compétitivité du territoire, en privilégiant une métropole proche des territoires.

Elle est organisée en trois directions : la Direction de l'Innovation, de la Stratégie et des Mutations Industrielles, la Direction des Projets Structurants, de l'Industrie et des Zones d'activité, la Direction de l'Attractivité et de la Promotion internationale.

Les faits marquants

En 2017, de notables avancées dans le cadre de projets structurants et innovants ont été réalisées : recherche et obtention de financements, notamment au travers des négociations avec la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET). Des partenariats et des accords ont été scellés.

Le Comité de Gouvernance Economique Métropolitain, installé en septembre 2017, a adopté son Agenda du Développement Economique ainsi qu'un plan d'actions opérationnel construit autour de six orientations stratégiques, afin de répondre aux grands enjeux que sont : l'emploi, l'attractivité du territoire, le leadership dans l'espace méditerranéen. Ce déploiement s'est effectué dans de nombreux domaines :

➤ **La connexion des Projets structurants avec les filières prioritaires telles que :**

- Filière santé :
 - Etude d'aménagement urbain et paysager du site MI-Biopark : projet d'un programme immobilier mixte activités et bureaux dédié aux entreprises de biotechnologie, extension et projet d'un nouveau bâtiment pour Innate Pharma,
 - implantation du Centre d'Immunotechnologie Mi-Mabs sur le secteur MI-Biopark de Luminy. MI-MAbs est un démonstrateur préindustriel. C'est un projet de 5,04 M€ HT porté par la Métropole et fléché sur les investissements d'avenir avec un financement prévisionnel de 3,5 M€.
- Filière aéronautique-mécanique :
 - Lancement du Technocentre Henri Fabre et signature d'une convention de mandat avec la SOLEAM pour la programmation et la réalisation des travaux pour un montant de 29 M€. Le CRET doit participer à hauteur de 9,5 M€.

- Filière Industries numériques et créatives :

- Poursuite du soutien à Aix-Marseille French Tech et à ses actions opérationnelles au profit de l'écosystème et de l'attractivité du territoire : la Métropole a participé à la rédaction du cahier des charges en précisant ses attentes stratégiques et a lancé un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour le renouvellement du portage des actions French Tech,
- renforcement des actions de promotion de la filière au profit du développement de startups, notamment en soutenant leur accompagnement sur des salons internationaux comme le Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas et le Digital Life Design (DLD) de Tel Aviv qui est un salon dédié à l'innovation.

- Filière Energie-Environnement :

- PIICTO : Accompagnement des actions de l'association, contribution au développement de la plateforme de R&D INNOVEX,
- Eolien Offshore Flottant – poursuite des études,
- H2 (Hydrogène) : accompagnement du projet Jupiter 1000 et participation à un premier workshop dédié à cette filière,
- En'Durance Energies : poursuite des études pour la définition de l'offre de service du site,
- AMI Industry'Nov (accélérer l'implantation d'industries ou de démonstrateurs dans les domaines de la transition énergétique, de l'économie circulaire et des bioindustries) – approbation de la Charte entre onze partenaires,
- Vasco 2 (démonstrateur visant la production de biocarburant à partir de microalgues cultivées grâce au CO2 des fumées industrielles) – suivi du projet au sein du consortium.

➤ **L'aménagement du territoire et solutions foncières et immobilières pour faciliter l'émergence et la réussite de grands projets économiques transversaux métropolitains :**

- Lancement du Schéma métropolitain de production de l'offre foncière et immobilière pour les entreprises,

- projet Technopole Marseille Provence 2030 : requalification des espaces publics du Cœur de la Technopole en mode Smart City (ou ville intelligente), qui consiste à optimiser les coûts, l'organisation, le bien-être des habitants,
- lancement d'appels à candidature pour la réalisation de villages d'entreprises sur la ZAC Empallières, et à St Victoret,
- mise en œuvre de la restructuration du site de l'Anse du Pharo à Marseille d'ici quatre ans, avec l'affectation d'une opération de 4 M€ par la Métropole dont 1,08 M€ en financement prévisionnel du contrat régional d'équilibre territorial (CRET), afin de permettre l'installation de 30 entreprises,
- terrain P2 Total: interaction entre la Commune de Châteauneuf-les-Martigues, Total et la Métropole pour réaliser un village d'entreprises sur un terrain de 2 ha dont l'acquisition est prévue pour un montant de 1.2 M€.

➤ **L'enseignement supérieur et la recherche :**

- Signature d'une convention cadre avec l'Université Aix-Marseille le 15 décembre 2017,
- poursuite de la mise en œuvre des engagements du Contrat de Plan Etat Région (CPER) avec l'inauguration du Pôle Universitaire des Fenouillères à Aix-en-Provence et du bâtiment de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) à Marseille,
- conventions signées pour la requalification de bâtiments sur le Campus St Charles à Marseille, la restructuration du Site Jules Isaac et la construction d'un Hall d'essai à l'IUT à Aix-en-Provence,
- Marseille Immunopôle : signature des conventions relatives à l'acquisition d'équipements scientifiques avec l'INSERM, au Centre d'Immunologie Intégrative avec Aix-Marseille Université (C2I), au projet de recherche IHUBIOTK avec l'Institut Hospitalo-Universitaire.

➤ **L'innovation :**

- Démarche d'élaboration d'un agenda du développement numérique métropolitain, dans le cadre des enjeux complémentaires aux compétences portées par chacune des Directions Générales Adjointes,
- démarrage du projet de création de la Cité de l'Innovation en partenariat avec l'Université Aix-Marseille (AMU).

➤ **L'attractivité métropolitaine :**

- Renforcement du marketing territorial avec la réalisation de l'argumentaire économique de territoire global et par filières,
- renforcement des missions à l'International, avec l'élaboration de la stratégie internationale et de ses destinations prioritaires, le lancement d'un groupe de réflexion sur la stratégie euro-méditerranéenne et la participation aux missions internationales,
- mise en place de la compétence Tourisme, avec l'animation des conférences des Maires et l'approbation de la délibération cadre « Orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme »,
- confortement de la promotion économique, tant sur le plan territorial Marseille Provence que métropolitain, avec :
 - ✓ La réalisation et l'actualisation d'outils de communication,
 - ✓ la participation aux salons professionnels,
 - ✓ l'organisation de trois « Rendez-vous Entreprises » avec l'accueil de près de 50 personnes au cours de l'année, lors du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM), du salon nautique « les Nauticales » et du Salon du Bourget,
 - ✓ la mise en œuvre d'un plan média avec des insertions et des publi-reportages en presse régionale et nationale,
 - ✓ la participation aux événements économiques du Territoire Marseille Provence.

➤ **L'accompagnement des entreprises et des commerces :**

- Renforcement des actions du réseau de développeurs économiques territoriaux au service des entreprises sur l'ensemble de la Métropole,
- revue mensuelle de projets d'entreprises réunissant la Ville de Marseille, la Région, Provence Promotion, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), l'association « Communauté Economique et Financière Méditerranéenne » (CEFIM),
- accentuation du rôle de partenaire « terrain » du réseau de Développeurs Economiques Territoriaux auprès des associations de zones d'activités,
- 67 projets d'aménagement foncier à court terme pour soutenir l'implantation d'entreprises notamment dans les filières d'excellence,
- premières bases de la construction du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial métropolitain (SDUC),

- définition des priorités d'intervention à l'échelle métropolitaine en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité : des conventions spécifiques « commerce et artisanat de proximité » ont été élaborées avec les chambres consulaires.
- **Le soutien à la création d'activités économiques au sein des territoires les plus fragiles :**
 - Mise en œuvre d'une feuille de route entre la Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité et la Direction Générale Adjointe Emploi et Insertion, pour un renforcement de la collaboration avec les plateformes partenariales de l'insertion, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Pôle Emploi, les Missions Locales et les partenaires de la Politique de la Ville,
 - réponse à l'appel à projet de l'Agence France Entrepreneur (AFE) « Entreprendre en territoire fragile » pour développer l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville,
 - réussite du Carburateur qui a ouvert ses portes en 2016 et dont la démultiplication sur le territoire métropolitain est aujourd'hui à l'étude. Le Carburateur est un pôle de l'entrepreneuriat dont le sigle signifie : « coup d'accélérateur pour développer l'activité, tant pour la mise en réseau que pour ce qui renforce la gestion d'entreprise »,
 - mobilisation de fonds européens :
 - ✓ Définition en tant qu'organisme intermédiaire de la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2018-2020 dédiée au financement d'opérations d'insertion et notamment des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi. Cette subvention globale du FSE définit un objectif-cible de 12 275 participants pour une enveloppe de 14 417 500€,
 - ✓ gestion de la convention « Investissement Territorial Intégré » du Fonds Européen de Développement Régional (ITI-FEDER) pour laquelle 11,4 millions € de FEDER sont dédiés au financement de projets dans les domaines de la mobilité, du soutien aux entreprises et de développement d'infrastructures sanitaires et sociales dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) du Territoire Marseille Provence.

Le service Europe a mobilisé activement les fonds et programme européens en vue du financement des opérations de la Métropole avec 42 dossiers déposés pour un montant consolidé de 31 082 185 € de subventions européennes sollicitées couvrant une diversité de compétences métropolitaines. L'établissement de partenariats a été travaillé et des accords ont été scellés, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIM), Aix-Marseille Université (AMU), The CAMP (« camp de base pour

explorer le futur»), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR).

2-3 – Développement Urbain et Stratégie Territoriale (DUST)

Les missions

La Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale (DGA DUST) doit assurer un développement ainsi qu'un aménagement structurant du territoire métropolitain en mettant en place les conditions pour garantir l'élaboration collective des documents de planification et d'urbanisme, le maintien de la cohésion sociale ainsi que du cadre de vie, comme la protection des grandes richesses du territoire métropolitain (massif, espaces agricoles et forestiers, littoral).

La DGA DUST constitue également une force de proposition et de réalisation dans des opérations d'aménagement ambitieuses afin de permettre la déclinaison des grandes politiques publiques de la Métropole.

La Direction Générale Adjointe est organisée en sept Directions :

- Direction Stratégie et Cohérence Territoriale,
- Direction de la Mer, du Littoral, des Ports et de l'Energie,
- Direction de l'Aménagement Durable,
- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville,
- Direction du Foncier et du Patrimoine,
- Direction des Ressources,
- Direction de la Coordination.

Les faits marquants

L'année 2017 a été une année d'organisation, de structuration des directions et de préparation des transferts de compétence.

Elle a notamment permis de préfigurer la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale, destinée à servir de cadre de référence aux différentes politiques sectorielles, notamment celles relatives aux questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement et développement économique, d'environnement et de développement durable.

La Direction Générale Adjointe DUST a posé une feuille de route dès 2017 en engageant plusieurs travaux et actions qu'elle devra poursuivre, compléter et ajuster tout au long de l'année 2018, en intégrant les compétences transférées.

✓ La Direction de la Stratégie et de la Cohérence Territoriale :

Elle est en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCOT), les modifications et le suivi des cinq SCOT en vigueur, les grandes démarches et schémas de référence qui concourent à l'aménagement de la Métropole.

A ce titre, elle organise les procédures d'urbanisme élaborées par les différents Conseils de Territoire (Plans Locaux d'Urbanisme, Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Règlements Locaux de Publicité, etc...) et accompagne la préfiguration des futurs Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et des Règlements Locaux de Publicité Intercommunaux (RLPI).

Elle pilote la création de la future Agence d'Urbanisme Métropolitaine et assure la cohérence de la production d'études statistiques.

Afin de préparer le transfert de la compétence urbanisme au 1^{er} janvier 2018, la Direction a effectué un important travail d'anticipation (analyse des données pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, recensement des procédures d'urbanisme et des contentieux...) ainsi que la mise en place de méthodologies transversales et collaboratives afin d'assurer la continuité de l'ensemble des procédures engagées par les communes en les sécurisant tant sur la forme que sur le fond. A ce titre, elle a mis en place un dispositif de gouvernance politique et de structuration de l'ingénierie technique nécessaire à la construction des futurs documents d'urbanisme.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain a débuté fin 2016, pour une approbation prévue en 2022.

Parallèlement, la Direction assure le suivi des SCOT existants ainsi que le lien avec le Conseil Régional pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Enfin, la mise à disposition de l'information géographique auprès du grand public est un des grands chantiers de la Direction.

✓ **La Direction de la Mer, du Littoral, des Ports et de l'Energie :**

Elle met en œuvre la politique de développement et de protection des espaces maritimes, aquatiques et littoraux, assure la gestion et la modernisation des ports de plaisance et développe les énergies renouvelables et les réseaux d'énergie.

Le service mer, littoral, milieux aquatiques et stratégie portuaire gère les problématiques métropolitaines afférentes à son intitulé, dont les contrats de milieux (suivi du Contrat de Baie et de son extension) ainsi que les outils de planification et de protection des espaces littoraux, maritimes, portuaires et aquatiques. L'année 2017 a permis d'élaborer le Livre Bleu relatif à la stratégie littorale et portuaire de la Métropole, d'organiser le Salon Nautique 2017 et d'en préparer l'édition 2018.

Plusieurs délibérations ont été adoptées :

- Délibération du 30/03/2017 pour l'extension du contrat de baie,
- Délibération du 19/10/17 « Proposition d'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) »,
- Délibération du 14/12/17 « Exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain ».

Le service de l'exploitation portuaire assure la coordination et la mise en œuvre de la politique d'exploitation des ports de plaisance ainsi que l'élaboration de tous les

documents transversaux afférents aux modes de gestion, règlement de police, budget annexe, redevances, programmation travaux.

Afin de préparer les transferts l'an prochain de quatre ports communaux, le service s'est organisé en 2017 en mettant en place des groupes de travail pour définir une politique métropolitaine des ports ainsi que la future passation des quatre Délégations de Service Public (DSP) de gestion portuaire.

Le Service Energie met en œuvre la politique en faveur de l'exploitation et du développement des réseaux collectifs d'énergie, ainsi que du développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sur le territoire métropolitain.

L'année 2017 a permis :

- l'élaboration d'un état des lieux de la production et de la distribution d'énergie sur le territoire métropolitain,
- la préparation du transfert des compétences des réseaux de chaleur (DSP ou régies) et la mise en concession des réseaux de distribution de gaz et d'électricité,
- une concertation en vue de la formulation d'une stratégie énergétique métropolitaine.

✓ **La Direction Maitrise d'Ouvrage et Ingénierie des bâtiments :**

Elle effectue les opérations de construction et/ou de réhabilitation d'équipements structurants initiées par les directions thématiques et réalise les travaux d'aménagement ou d'amélioration des bâtiments institutionnels, en assure l'entretien et la maintenance.

Créée en 2017, la Direction doit se structurer autour de deux métiers : la maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes et l'ingénierie des bâtiments qui comprend la gestion, l'entretien, la maintenance et les interventions sur le bâti existant.

✓ **La Direction Habitat et Politique de la Ville :**

L'année 2017 a été marquée par la première rencontre des « Etats Généraux de l'Habitat », le 21 décembre, qui a rassemblé plus de trois cent personnes.

La Conférence Intercommunale du Logement de la Métropole a été installée le 3 juillet 2017, elle doit définir les orientations du plan de gestion intercommunal de la demande et les politiques d'attribution de logements sociaux.

Afin de pouvoir élaborer le Programme Local de l'Habitat (PLH), les deux agences d'urbanisme métropolitaines, l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise et l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix - (AGAM et AUPA) ainsi que l'agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL) ont débuté la réalisation d'un diagnostic en 2017.

En matière d'habitat privé, la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) s'est réunie quatre fois pour permettre de réhabiliter près de 1300 logements.

Parallèlement, il a été mis en œuvre un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) en lien avec la mission métropolitaine sur les copropriétés.

Pour accompagner la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, 4097 logements ont été financés ou agréés en 2017.

En matière de Cohésion Sociale, l'activité 2017 a été marquée par :

- L'évaluation à mi-parcours des contrats de Ville,
- la formalisation d'un partenariat privilégié afin de mettre en cohérence une démarche intégrée de développement urbain des quartiers,
- le lancement de groupes projets à l'échelle de la Métropole pour le Contrat de Ville et la Prévention.

Le Service Renouvellement Urbain, assure la coordination générale des 21 projets de rénovation urbaine relevant du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) ou du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). En 2017, cinq Protocoles de Partenariat pour le Renouvellement Urbain sur le territoire Métropolitain ont été signés, en présence du Ministre à la Cohésion des Territoires. Le Comité Opérationnel Métropolitain, instance de pilotage technique du renouvellement urbain, s'est réuni dans le cadre de la mise en place de la Gouvernance Métropolitaine.

En décembre 2017, un accord partenarial a été adopté pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées (13 copropriétés ou ensemble de copropriété) entre l'Etat, le Président du Tribunal de Grande Instance (TGI), l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Métropole, les collectivités territoriales, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13), l'Etablissement Public Foncier (EPF) et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM). Cela a permis la mise en place, à l'échelle de la Métropole, d'un outil de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) pour une durée de trois ans. Par ailleurs, l'élaboration des plans de sauvegarde de près de 2000 logements a été mis en œuvre.

En matière d'accueil des gens du voyage, le service a préparé en 2017 le transfert de la compétence des aires d'accueil des gens du voyage pour trois territoires : création d'un groupe de travail des Maires ainsi que d'un G7 animé par la Vice-Présidente en charge de l'Habitat et les Vice-Présidents territoriaux en charge de la thématique.

✓ **La Direction du Foncier et du Patrimoine :**

Cette direction centralise, pour l'ensemble des actions de la Métropole, les processus d'acquisition/cession et de valorisation du foncier et du patrimoine en assurant l'action foncière, la gestion locative et la gestion patrimoniale.

En 2017 a été préparée la mise en œuvre de la compétence métropolitaine du Droit de Préemption Urbain (DPU) par :

- le choix d'un outil unique pour le traitement des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur les 6 Conseils de Territoire,

- le lancement d'une consultation pour assurer le transfert administratif et juridique du patrimoine métropolitain,
- la mise en œuvre de procédures communes pour l'ensemble de la collectivité, la redéfinition des périmètres des DPU, la réalisation d'un état des lieux pour la gestion locative et le suivi comptable.

Le Service Stratégie Foncière poursuit trois missions : l'élaboration d'un plan d'action foncière métropolitain et la mise en œuvre du Plan d'Action Foncière pilote mis en place sur le Territoire de Marseille Provence, le suivi des partenariats avec les opérateurs fonciers et le développement d'un observatoire foncier (en lien avec le service SIG/observatoire).

Les principales actions en 2017 ont portées sur :

- le Plan d'Action Foncière : un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été désigné et le diagnostic est en cours de réalisation ; deux démarches d'ingénierie foncière ont été lancées : un dispositif de minoration foncière sur des opérations de renouvellement urbain économique et un marché d'ingénierie foncière permettant d'expertiser finement les fonciers mutables pour les conduire à l'opérationnalité et acquérir aux bonnes conditions,
- l'observatoire foncier : le service a formalisé les besoins et dressé la liste des données support pour que l'observatoire soit un outil cartographique dynamique d'aide à la décision, ceci a été renforcé par des adhésions au groupe national Demande des Valeurs Foncières (DVF) et à Urbansimul,
- le suivi des partenariats : le service a proposé des outils supports partagés et une organisation fonctionnelle entre services centraux et services des Conseils de Territoire, communes et opérateurs fonciers, afin de fluidifier et de sécuriser les circuits, sur la base de groupes de travail animés par des élus.

✓ **La Direction Aménagement Durable :**

Son activité est de combiner les projets d'aménagement d'envergure métropolitaine en complémentarité et en adéquation avec les projets des Communes.

Les principales réalisations en 2017 autour d'une équipe resserrée et en s'appuyant sur les effectifs aménagement des Conseils de Territoire, sont :

- la définition des périmètres d'intervention de la Direction et de ses relations avec les autres Directions Générales Adjointes (DGA) notamment la DGA Développement Economique et Attractivité,
- la constitution des bases de données cartographiées des opérations d'aménagement et des zones d'activité économique, ce qui a permis d'alimenter la base « Modaal » d'identification du foncier pour l'économie productive, la société Modaal étant une entreprise spécialisée en valorisation foncière et accompagnement de projets immobiliers ou d'aménagement,

- l'établissement des conventions de gestion pour quarante Zones d'Activité Economiques (ZAE) : jusqu'au moment où la Métropole sera en mesure d'assurer le plein exercice des compétences transférées, il a été nécessaire d'établir des conventions pour confier la gestion des ZAE aux communes concernées,
- un recensement des périmètres du Projet Urbain Partenarial (PUP), approuvés par les communes avant le 31 décembre 2017, a été réalisé à l'échelle du territoire métropolitain : 20 périmètres de PUP ont été ainsi recensés, représentant trente contrats en cours, correspondant à 62 M€ HT de travaux restant à réaliser et 27 M€ HT de recettes restant à percevoir et à répartir entre Métropole et les Communes.

Enfin, conformément à l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole a engagé une réflexion relative à la qualification des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Cette démarche a fait l'objet d'une délibération cadre et une concertation étroite avec l'ensemble des communes en 2017.

En octobre 2017, le Conseil métropolitain a approuvé les critères relatifs aux opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain et le transfert de dix-sept opérations et projets communaux. Depuis, la mise en œuvre du processus de transfert des opérations d'aménagement communales déclarées d'intérêt métropolitain est engagé. L'ensemble de ces démarches est piloté par les Elus Métropolitains.

2-4 – Eau, Assainissement et Déchets

Les Missions

La Direction Générale Adjointe de l'Eau, de l'Assainissement et des Déchets (DGA EAD) de la Métropole Aix-Marseille Provence a pour mission principale la définition, l'orientation et le pilotage de la politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial ainsi que des déchets au sein du territoire métropolitain. Elle a également en charge la coordination de la défense extérieure contre l'incendie et la gestion des équipements funéraires.

L'activité de la Direction Générale Adjointe s'articule avec celles des Conseils de Territoire conformément aux compétences déléguées. Dans ce cadre, elle élabore et met en œuvre les schémas métropolitains de l'eau potable, de l'assainissement, des eaux pluviales, de la lutte contre l'incendie et des équipements funéraires.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Economie de la ressource en eau : stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable,
- Satisfaire aux directives européennes relatives aux systèmes d'assainissement en assurant la conformité des eaux résiduaires urbaines et en mettant en place des circuits de traitement et de valorisation mutualisés des boues issues des stations d'épuration,
- Articuler la gestion du pluvial avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
- Mettre en œuvre le schéma directeur de la gestion des déchets pour la gestion, le traitement et le transport des 1,2 million tonnes de déchets managers et assimilés. Compte tenu des enjeux environnementaux, financiers et économiques, il s'agit d'améliorer les performances de tri, de réduire la production des déchets et de contribuer au développement de l'économie circulaire, tout en harmonisant les modes de gestion et de la convergence tarifaire progressive à service équivalent.

Pour mettre en œuvre ses différentes missions, la Direction Générale Adjointe Eau Assainissement Déchets est composée de huit Directions :

- Direction Ressources,
- Direction des équipements funéraires métropolitains,
- Direction de la coordination des politiques de l'eau, de l'assainissement et du pluvial,

- Direction de l'Eau,
- Direction de l'Assainissement et du pluvial,
- Direction de la Stratégie des Déchets,
- Direction de la Coordination des Politiques de Gestion des Déchets,
- Direction de la Mission Coordination Institutionnelle Déchets.

Les faits marquants 2017

✓ L'eau, l'assainissement et le pluvial :

Durant l'année 2017, la période transitoire a été organisée via des conventions de gestion, de maîtrise d'ouvrage déléguée et de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

- La Direction de la Coordination des Politiques de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial a réalisé l'état des lieux des modes de gestion par Conseil de Territoire. Elle a amorcé une étude de l'harmonisation des modes de gestion et des pratiques ainsi que l'homogénéisation de la tarification,
- la Direction de l'Eau a œuvré à identifier les objectifs du schéma directeur de l'eau et à en définir la méthodologie,
- la Direction de l'Assainissement et du Pluvial a mis en place plusieurs groupes de travail : l'un ayant pour objectif d'accompagner le transfert de la compétence « pluvial » des Communes vers la Métropole et de proposer une organisation territoriale pour sa gestion ; l'autre relatif à l'organisation des données dans le futur Système d'Information Géographique (SIG) de la Métropole pour l'eau potable et l'assainissement (eaux usées, assainissement unitaire et pluvial). Pour l'assainissement non collectif, la réflexion a concerné l'harmonisation des pratiques de contrôle des installations existantes afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Par ailleurs, un groupe de travail Assainissement s'est réuni trois fois afin de définir une proposition de méthodologie pour la réalisation d'un Schéma Directeur Assainissement Métropolitain (SDAM).

→ Actions développées au sein des territoires en 2017 :

➤ Pour le Conseil de Territoire de Marseille Provence :

Passation d'avenants pour les quatre Délégations de Service Public (DSP) Eau et Assainissement (SEMM, SAEM, SAOM, SERAMM) ainsi qu'un marché d'assistance pour la réalisation d'audits quinquennaux des contrats de délégation. Un comité scientifique a été mis en place avec une thématique relative aux perturbateurs

endocrinien. Dans le cadre de la loi Oudin-Santini (programme de solidarité et de coopération), douze dossiers sur trente-deux ont été retenus par le jury pour un montant de subventions de 810 111, 50 €. En matière de travaux, le bassin de Lajout a été réceptionné et le tunnel des Jannots creusé.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix :

Réalisation d'un état des lieux pour la future Régie des Eaux du Pays d'Aix qui doit regrouper les huit régies existantes pour l'assainissement collectif et les six régies existantes pour l'eau potable. Concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les missions de contrôle des installations et la gestion des subventions de l'agence de l'eau pour le compte de particuliers maîtres d'ouvrage ont été poursuivies.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays Salonnais :

Divers travaux d'amélioration du réseau d'eau ont été réalisés :

- Mise en service d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Salon de Provence et augmentation de 2,8% du rendement du réseau par rapport à 2016, sécurisation de l'alimentation d'Eyguières par la réalisation d'une interconnexion avec le réseau d'adduction d'eau de Lamanon,
- pour l'assainissement : mise en service à Vernègues d'une nouvelle station d'épuration, et réalisation d'un diagnostic sur la présence d'H₂S à Berre L'Etang, baisse du nombre de curages des réseaux d'assainissement.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

Mise en place d'un nouveau contrat de concession d'eau à Cuges-les-Pins et d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) entre Auriol et St Zacharie. A la suite de l'effondrement d'un ovoïde en 2016, un diagnostic est en cours. Une étude de dévoiement des réseaux pour le Val'tram a été effectuée et la première phase de l'étude pour la ressource en eau sur le Conseil de Territoire du pays d'Aubagne (CT4) a été lancée. La Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban a remplacé le Syndicat Intercommunal du Bassin Minier (SIBAM) afin de desservir six communes du CT4 et trois communes du Conseil de Territoire du pays d'Aix (CT2).

➤ Pour le Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence :

Des négociations ont été menées avec le groupe SUEZ pour les contrats d'affermage, d'Istres-Miramas, Fos, Port-Saint-Louis-du-Rhône. La surtaxe a évolué, afin de permettre d'effectuer la mise en conformité et répondre à la réglementation.

Un avenant au marché du Service d'Assainissement Marseille Métropole (SERAMM) du Conseil de Territoire de Marseille Provence (CT1) a été passé afin d'intégrer les besoins du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence (CT5). Une réflexion a été menée sur divers points (harmonisation du règlement du SPANC, déploiement du logiciel métier « Y-Présia », etc..). La participation pour le financement de l'assainissement collectif a

progressé de 79% et un marché a été lancé pour la mise en place d'un diagnostic des réservoirs d'eau potable.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays de Martigues :

Travaux de sécurisation du transfert des effluents et de limitation des entrées d'eaux claires parasites, poursuite du déploiement de la radio-relève (près de 30 % du parc équipé).

✓ **La gestion des déchets :**

En 2017, l'équipe de direction métropolitaine a poursuivi l'animation de groupes de travail, ce qui a permis d'aboutir à une délibération actant les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets, adoptée lors du Conseil de Métropole d'octobre 2017. Cette délibération vise à établir la stratégie globale de gestion des déchets pour les dix prochaines années.

→ **Actions développées au sein des territoires en 2017 :**

➤ Pour le Conseil de Territoire de Marseille Provence :

Poursuite du plan d'actions visant à réduire la production des ordures ménagères, notamment par le déploiement du parc de colonnes textile et la mise en place d'opérations de collecte de proximité en zone urbaine de Marseille, préfigurant ainsi la déchèterie mobile en projet.

L'année 2017 a été marquée par la réalisation d'un « mâchefers pilote » au sein du Centre de Traitement Multifilères d'Evéré pour optimiser la valorisation des mâchefers produits, et le processus de fermeture de l'ensemble des déchèteries du territoire aux professionnels a été finalisé.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix :

Poursuite du Programme de Prévention des Déchets, finalisation de l'harmonisation des collectes sélectives, poursuite des programmes d'amélioration des équipements de pré collecte, réaménagement des déchèteries d'Aix-en-Provence et des Pennes Mirabeau, finalisation du programme de mise en sécurité des sites et lancement des travaux de rehausse et d'évolution du mode de traitement des lixiviats sur le site de l'Arbois.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays Salonnais :

Prévention des déchets avec notamment des actions de sensibilisation auprès des écoles sur le compostage et le gaspillage alimentaire, déploiement de la collecte sélective en porte à porte et maillage des points d'apport volontaire (+ 5 % des tonnages de recyclables collectés entre 2016 et 2017), travaux d'amélioration de la déchèterie de Rognac.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

L'année 2017 correspond à la première année de fonctionnement de la Ressourcerie. Ainsi, sur les 790 tonnes d'encombrants réceptionnés, 55.1% ont été orientés vers la valorisation matière ou énergie ; 37.7% en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), 4.5% vers la vente et 2.7% ont constitué le stock boutique. Afin de mieux assurer la collecte des ordures ménagères et d'améliorer la propreté des points de ramassage, des travaux ont été engagés sur plusieurs points de collecte. Ont été également mis en place treize nouveaux points de collecte en conteneurs enterrés, portant le nombre de colonnes à 228 pour le tri et 133 pour les ordures ménagères.

➤ Pour le Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence :

Le Plan d'Amélioration de la Collecte et du Tri est en phase de finalisation avec l'augmentation du nombre de bornes de tri du verre. Quatre déchèteries du territoire ont été équipées en 2017 de bennes destinées à récupérer les déchets d'éléments d'ameublement. Les travaux de la déchèterie de Miramas ont démarré.

Le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence a vu cinq de ses actions déposées, retenues dans le cadre du projet européen LIFE, le programme LIFE étant un instrument financier de la Commission Européenne destiné à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

➤ Pour le Conseil de Territoire du Pays de Martigues :

Fin des travaux d'extension du centre de traitement des déchets du Vallon du Fou (la mise en exploitation de l'alvéole numéro trois doit être effective dans quatre ou cinq ans), remise en service du centre de transfert des déchets ménagers, optimisant ainsi les transports vers le centre d'enfouissement, achèvement des études de mise en place de colonnes semi-enterrées (mise en place en 2019).

2-5 – Agriculture, Forêts, Paysages

La Direction Générale Agriculture, Forêts et Paysages est organisée autour de deux directions et de deux missions :

- la Direction Agriculture dont relèvent la Mission Paysages ainsi que la Mission Sites et Espaces,
- la Direction Forêts.

Les missions

En exerçant ses compétences dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, des paysages et des espaces naturels, la Métropole organise des filières à l'échelle métropolitaine, définit des axes de préservation et de mise en valeur, articulés avec les schémas économiques et d'aménagement.

Les faits marquants

La Métropole Aix Marseille Provence a engagé en 2017 les actions issues des réflexions initiées en 2016 avec l'ensemble des élus et des acteurs concernés. Ces actions, qui sont maintenant entrées en phase opérationnelle, doivent être un facteur d'équilibre du projet métropolitain. Elles concernent tout à la fois l'agriculture, la forêt et les grands paysages.

➤ Agriculture et alimentation

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT), est le plus important au plan national en termes démographique et géographique. Support du projet agricole de la Métropole, il s'étend sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône et concerne deux millions d'habitants et 150 000 ha de surface agricole utile. Co-piloté par la Métropole Aix Marseille Provence et le Pays d'Arles, il permet de rapprocher les producteurs et les consommateurs. Il s'agit de « produire et consommer ici », ce qui constitue un enjeu de société important (durée 36 mois, budget estimé 550.000 € et l'objectif à terme est la labellisation par le ministère).

Ce projet se décline en cinq enjeux de même importance reposant sur une transversalité et une technicité spécifique à chacun :

- Economie et emploi : relocaliser la production, développer l'emploi, massifier les flux,
- Aménagement du territoire foncier : préserver et développer les terres agricoles, optimiser la logistique alimentaire,
- Nutrition Santé : alimentation de qualité pour tous, santé publique,
- Environnement : mieux gérer les ressources naturelles pour garantir des produits de qualité, préserver les paysages et la biodiversité,
- Patrimoine et culture : défendre les terroirs et la richesse du régime méditerranéen.

➤ **Forêt**

Avec plus de 60% d'espaces naturels dont 52% d'espaces forestiers, des paysages emblématiques dotés d'une richesse faunistique et floristique, le territoire métropolitain possède des atouts exceptionnels à valoriser et à protéger.

La forte péri-urbanité de ces massifs très anthropisés est un facteur extrêmement important de risque d'incendie. Des enjeux majeurs en termes de préservation du patrimoine naturel et écologique, d'économie et d'emploi dans la filière bois, de paysages et d'espaces à forte vocation sociale, caractérisent les actions à engager.

Les changements (évolution des sociétés et des modes de vie, changement climatique) augmentent la pression sur ces écosystèmes. Aussi, seule une approche globale et multifonctionnelle peut répondre à ces enjeux d'où l'importance :

- d'étudier les possibilités d'étendre et conforter la compétence forêt à l'ensemble du territoire Métropolitain en lui donnant une dimension globale et multifonctionnelle,
- d'anticiper l'évolution institutionnelle de fin 2017,
- d'établir une feuille de route pour la fin de l'année pour les 4 années à venir.

En 2017 :

- Poursuite des groupes de travail autour du devenir de la compétence forêt au sein de la Métropole et partage des objectifs,
- délibération de principe pour maintenir la compétence forêt et de ses composantes à l'Echelle Métropolitaine,
- préparation juridique et financière de l'intégration des cinq syndicats du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers (PIDAF) : rencontre des Présidents et Elus Locaux, travail en conférence des maires, préparation à la prise en charge fonctionnelle des missions des anciens syndicats, modalités de mise en œuvre de travaux sur les Territoires de Marseille et d'Ouest Provence.

➤ **Espaces naturels et paysages**

Les paysages d'Aix-Marseille-Provence aux identités locales multiples, sont une force pour ce territoire composé d'ambiances paysagères urbaines, agricoles et naturelles. La consultation urbaine et territoriale de la Mission Interministérielle pour la Métropole Aix-Marseille-Provence a montré que le grand paysage fait consensus, l'omniprésence de la nature étant considérée comme « le socle commun d'une identité métropolitaine ».

C'est au regard de ces ambitions que la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'engager des actions pour :

- Disposer d'une analyse du territoire d'Aix-Marseille-Provence basée sur ses grandes typologies paysagères et environnementales. Ce document doit

s'inscrire en complémentarité des atlas existants élaborés à l'échelle régionale et départementale, qui analysent le territoire à l'échelle des grandes unités paysagères,

- disposer d'une « boîte à outils » permettant d'élaborer un programme d'actions. L'objectif est en premier lieu de trouver une déclinaison opérationnelle dans les futurs documents de planification et d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) élaborés aux échelles des Conseils de Territoires. Plus globalement, il s'agit d'alimenter une réflexion transversale à l'élaboration de nombreuses politiques publiques liées à l'aménagement du territoire. Ce dispositif permettra à chaque commune ou territoire d'adapter le degré d'engagement en fonction des volontés et des enjeux locaux,
- mettre en œuvre un dispositif pour pérenniser et valoriser la démarche. (Exemples : Élaboration de plans, contrats ou chartes de paysages, création d'un observatoire des paysages, avec la possibilité de mise en œuvre d'une démarche participative, d'actions de sensibilisation et de pédagogie, etc...),
- déterminer les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques afin de préparer l'écriture du SCOT métropolitain, de les préserver ou les reconstituer, et d'aider les Communes et les Territoires pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,
- s'appuyer sur les parcs naturels régionaux et le parc national des Calanques de manière à rendre cohérentes et ainsi renforcer les actions en faveur de l'environnement. Un premier contrat de développement, avec le parc naturel régional de Sainte Baume, a ainsi été conclu en juillet 2017.

2-6 – Emploi, Insertion Economique et Sociale

Missions

En matière d'emploi, d'insertion économique et sociale, la Métropole a pour compétence l'élaboration du « Schéma Directeur des Dispositifs Contractuels de Développement Local et d'Insertion Economique et Sociale ». Ce schéma doit faciliter l'articulation des acteurs locaux ainsi que la complémentarité des actions mises en œuvre en faveur des demandeurs d'emploi, les dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale restant délégués aux territoires.

Dans ce contexte, et dans un objectif d'équilibre territorial, la Métropole œuvre aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département, afin de dynamiser la mobilisation de chacun et de favoriser la transversalité ainsi que la dynamique partenariale. Il s'agit de permettre aux personnes en difficulté d'insertion présentant des caractéristiques évolutives de pouvoir enchaîner, sans rupture, un parcours d'accès à l'emploi.

La Direction Générale Adjointe Emploi, Insertion Economique et Sociale est composée de la Direction de l'Emploi et de l'Insertion, d'un chargé de Mission et d'une chargée de Projet.

Les faits marquants

En 2017, pour faciliter l'articulation des acteurs locaux et la complémentarité des actions mises en œuvre en faveur des demandeurs d'emploi, l'action de la Métropole s'est articulée autour de trois axes :

- 1- L'emploi, abordé du point de vue de l'offre d'emploi, pour des publics en difficulté :
 - Mise en place et développement des clauses d'insertion sociale :
 - La Métropole a mis en place des clauses d'insertion sociale dans ses marchés publics (délibération EMP 001-2734/17/CM du 19-10-2017 modifiée par la délibération EMP 002-3426/18/BM du 15-02-2018) afin de favoriser l'embauche des publics les plus éloignés de l'emploi,
 - Mobilisation conjointe du dispositif « clauses d'insertion sociale du département » : par la délibération EMP 001-1659/17/BM du 30-03-2017 la Métropole a approuvé une convention de partenariat pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics du département.
 - L'économie collaborative : il s'agit de développer et de créer des passerelles innovantes entre les structures de l'insertion par l'activité économique et les filières économiques représentatives du territoire. Par délibération EMP 002-2152/17/BM du 13-07-2017, la Métropole a signé une convention de partenariat avec l'association France Active PACA pour un montant de 60.000 euros, au titre de l'année 2017. Cette convention doit permettre l'accompagnement et le financement d'entreprises responsables, la création d'entreprises par les publics

prioritaires ainsi que l'accompagnement de structures d'insertion et autres outils économiques.

- 2- L'accompagnement des personnes en difficulté : l'accompagnement vers une insertion professionnelle réussie passe par l'autonomie dans la recherche d'emploi, et de nombreux dispositifs individualisés d'accompagnement à l'emploi existent sur le territoire métropolitain, tels que les Programmes Locaux d'Insertion par l'Economie (PLIE).
 - Les PLIE : en 2017, cinq PLIE sur six ont renégociés les protocoles les liant à l'Etat, la Région, le Département et la Métropole. Ces protocoles ont été reconduits ou prorogés. Le nouveau dispositif a été approuvé par la Métropole, par sept délibérations consécutives. Le Département doit contribuer au financement des six PLIE par l'octroi d'une subvention d'un montant de 1.873.000€ par an, sur la période 2018-2020,
 - Le Fonds Social Européen (FSE) : par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, notifiée le 24 août 2017, la Métropole a présenté une demande d'accréditation en qualité d'organisme intermédiaire de gestion et de contrôle du FSE pour les années 2018-2020, date du Programme Opérationnel FSE « promotion de l'inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination ». Cette démarche a été approuvée par la délibération EMP 003-2736/17 du Conseil de la Métropole, ainsi qu'une demande de subvention FSE, d'un montant de 15 M€ pour 3 ans, destinée aux financements d'actions qui seront retenues, conformément aux appels à projets.
- 3- La mobilité : il convient d'anticiper les freins d'accès à l'emploi, liés à des difficultés de mobilité. En effet, l'agenda mobilité montre que le manque d'accessibilité aux zones d'emploi constitue le premier facteur de dysfonctionnement du marché de l'emploi et estime à 40.000 le nombre de demandeurs d'emploi qui n'accèdent pas à l'emploi en raison d'un manque de solutions en matière de transport en commun. Compte tenu de ces éléments, la Métropole a œuvré pour développer des plateformes mobilité, chargées d'accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et autonome (Délibération EMP 010-2902/17/BM relative au partenariat avec l'association WIMOOV, pour un montant de 20.000€ destiné à expérimenter sur les territoires non couverts l'offre de service d'une plateforme mobilité inclusive).

2-7 – Culture, Sports, Stratégie Environnementale

Les missions

En matière de culture, de sports et de stratégie environnementale les missions de la Métropole recouvrent :

- L'égalité d'accès pour tous à la culture et au sport sur le territoire métropolitain,
- l'attractivité et le rayonnement de la Métropole,
- la recherche de nouveaux équilibres territoriaux en matière de propositions culturelles et sportives,
- la mise en réseau des ressources à l'échelle métropolitaine ou par bassins de vie.

Pour les politiques environnementales ou de lutte contre le changement climatique, la Métropole doit intervenir, dans un premier temps, au niveau de la réglementation, puis définir de nouveaux modes de développement, en repositionnant les questions environnementales et de transition énergétique au centre des problématiques. Cette action ne peut s'effectuer sans la mise en place de partenariats publics. Des groupes de travail auxquels participent les Maires ont été initiés.

La Direction Générale Adjointe Culture, Sports et Stratégie Environnementale (DGA CSSE) est composée de trois Directions :

- Direction de la Culture,
- Direction des Sports,
- Direction de la Stratégie Environnementale.

Les faits marquants :

✓ La Direction de la Culture :

Dotée pour 2017 d'un budget d'un million d'euros, la Direction des affaires culturelles se doit d'apparaître comme un acteur capable d'être une force de propositions, de fédération et de mutualisation, tout en veillant au respect des prérogatives des Communes et des Conseils de Territoire, qui gèrent, sur leur état spécial, les équipements culturels d'intérêt métropolitain.

Toutefois, la structuration de la politique culturelle ou sportive métropolitaine n'a réellement été effective qu'à partir de 2017 avec l'arrivée d'une Direction Générale Adjointe et le recrutement de deux chefs de services, ainsi que la mise en place de partenariats avec les Villes, le Conseil Départemental, Régional, et l'État. Ainsi :

- le groupe Culture de la Conférence des Maires, qui est la base de la concertation culturelle, s'est réuni 4 fois en 2017,
- en décembre 2017, deux délibérations ont défini le cadre d'intervention de la Métropole : l'une concernant la compétence obligatoire de la Métropole (construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain), l'autre

relative aux compétences facultatives (la lecture publique dont la mise en réseau des équipements et le soutien aux acteurs culturels qui contribuent au rééquilibrage urbain et rural).

→ Pour la lecture publique, le bilan 2017 de l'opération « Lecture par Nature » fait apparaître les chiffres suivants : trois semaines de programmation artistique, soixante communes concernées, soixante-six bibliothèques ou médiathèques participantes soit 76,7 % des établissements de lecture publique du territoire, treize créations artistiques, soixante et onze représentations. Les réflexions menées en 2017 sur la lecture publique doivent aboutir à la signature d'un contrat territoire lecture avec l'État et la Région. Il s'agira de plus de 200 000 € de recettes annuelles pendant trois ans pour la Métropole.

→ Pour le développement culturel : création d'une enveloppe de subventions dédiée (188 000 € en 2017) en matière de partenariat culturel, mise en place du portail culturel qui a pour objectif de rendre visible et de valoriser la richesse culturelle du territoire. Le portail culturel s'appuie sur l'expérience de l'agence régionale des arts du spectacle et de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARCADE-PACA), il est réalisé pour partie par la Direction Générale Adjointe Communication.

✓ **La Direction des Sports :**

Depuis septembre 2017, la Direction des Sports de la Métropole se compose d'un directeur et trois chefs de service pour le Développement Sportif, les Equipements Sportifs ainsi que les Equipements Aquatiques et du Savoir Nager.

Dès mars 2017, et afin de structurer l'intervention de la Métropole dans le domaine sportif, un Accompagnement à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été mis en place pour :

- la création d'un réseau métropolitain d'équipements aquatiques, au regard notamment d'une politique sportive métropolitaine d'apprentissage de la natation,
- l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre d'une politique sportive métropolitaine, s'intéressant aux équipements terrestres et les pratiques physiques et sportives.

Les conclusions des missions des deux AMO retenus sont attendues pour fin juin 2018.

Par ailleurs, deux délibérations fondatrices ont été adoptées :

- l'une relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs » qui précise la liste des équipements reconnus d'intérêt métropolitain,
- l'autre relative à la politique sportive métropolitaine, compétence facultative qui fixe les grands principes, objectifs et critères relatifs aux axes de politique sportive.

Dotée pour 2017 d'un budget de 800.000 € (dont 700 000 € pour Marseille Provence Capitale Européenne du Sport), la Direction des Sports doit accueillir et soutenir les Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI), innover, chercher à mettre en

valeur les espaces de pratiques sportives, créer un portail numérique et digital permettant de valoriser toutes les spécificités et particularités des pratiques sportives dans les divers espaces urbains, de montagne, de mer ou agricoles du territoire métropolitain.

En mars 2017, le Conseil de la Métropole a validé une délibération autorisant le soutien financier à trente manifestations sportives sur le territoire métropolitain pour un million d'euros. Il s'agit notamment de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport, de la descente Red Bull « Ice-Crashed-Race », du championnat du monde de Squash, de la coupe du Monde de Planche à Voile, du championnat d'Europe de série Olympique Voile, du championnat de France Elite d'Athlétisme, du championnat de France d'Aviron en Mer.

La Métropole est également intervenue dans l'aménagement ou la réfection de divers équipements : l'Aréna, le stade Maurice David et la piscine Yves Blanc pour le Pays d'Aix, la Halle de Miramas, la piscine de Pertuis.

✓ **Direction de la stratégie environnementale**

Dotée d'un budget 2017 de 10 000 €, la politique Environnement s'appuie principalement sur :

- l'élaboration du Plan Climat Air Energie Métropolitain,
- l'organisation opérationnelle de la prévention des risques majeurs,
- les actions en faveur de la Qualité de l'air et de l'environnement sonore,
- le dispositif d'Evaluation Environnementale et enfin la stratégie environnement et développement durable de la Métropole.

→ L'objet du Plan Climat-Air-Energie Territorial est de construire une action opérationnelle, efficace et pérenne pour améliorer la contribution du territoire à la réalisation des objectifs climatiques planétaires, adoptés lors de la COP 21, et de participer à l'amélioration de la qualité locale de l'air. Il convient de rappeler que la COP est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). L'édition 2015 (COP21) a été organisée par la France. L'Accord de Paris qui y a été adopté marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il engage tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C d'ici à 2100.

En 2017 a été élaborée la phase diagnostic du plan climat métropolitain, ce qui a permis d'engager des partenariats publics pour le futur plan d'actions. La Métropole a été retenue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour tester l'intégration des questions liées à la qualité de l'environnement sonore dans son Plan Climat. Des actions concrètes liées aux thématiques Air, Bruit et Climat seront intégrées dans le Plan Climat.

→ La prévention des risques majeurs consiste à préparer les services afin de pouvoir apporter une réponse, à l'échelle de la Métropole, en cas d'événement majeur. En effet, la Métropole dispose de compétences et de moyens dans les territoires susceptibles d'être mobilisés ou réquisitionnés par le Préfet. Il s'agit de :

- structurer la réponse opérationnelle de la Métropole en cas de survenance d'un événement exceptionnel,
- aider et accompagner les Communes de la Métropole à améliorer leurs propres réponses,
- développer auprès des citoyens une culture de gestion du risque.

→ La qualité de l'air et de l'environnement sonore : 12 % des habitants de la Métropole sont soumis à des niveaux d'expositions supérieurs aux valeurs limites de qualité de l'air. Aussi, la Métropole contribue activement à co-piloter avec divers organismes l'amélioration de la connaissance de la qualité de l'air et de l'environnement sonore sur le territoire. Elle a choisi de répondre au côté de plusieurs partenaires privés ou associatifs à l'appel à projet européen Urbain Innovation Actions qui vise à développer des projets de "smart city 2.0" (mise en place de micro capteurs sur la qualité de l'air) et développer des applications associées pour un changement durable des comportements.

→ L'évaluation environnementale : la Direction de la Stratégie Environnementale a mis en place à partir de 2017 une organisation de conseil et d'appui qui vise à apporter des éléments d'aide à la décision aux équipes porteuses des plans et programmes métropolitains. Cette initiative s'inscrit à la fois sur le court terme par l'élaboration des documents stratégiques mais également sur le long terme à partir d'un travail transversal de traitement et valorisation des données environnementales de la Métropole.

→ Stratégie environnement et rapport développement durable : la loi fait obligation aux EPCI de plus de 50.000 habitants de présenter un rapport développement durable préalablement au débat sur le projet de budget. Dans ce cadre, le rapport développement durable présenté lors du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 a informé les élus sur les stratégies métropolitaines en cours d'élaboration, au regard des finalités du développement durable.

→ Éducation à l'Environnement : l'éducation à l'environnement est l'une des composantes importantes de la Direction de la Stratégie Environnementale, elle constitue à la fois un investissement d'avenir et un moyen immédiat de sensibiliser les populations. Durant l'année 2017, la direction a élaboré un diagnostic afin d'identifier au mieux les modes d'organisation, les personnels dédiés, et les actions portées par les

Conseils de Territoire. Ce constat a permis de travailler sur la préfiguration d'une nouvelle organisation à l'échelle métropolitaine qui se mettra en place en 2018.

03 – LES DIRECTIONS GENERALES ADJOINTES TRANSVERSALES DE PROJET

3-1 – Concertation Territoriale - Conférence Métropolitaine des Maires

Les missions

La Direction Générale Adjointe (DGA) Concertation Territoriale et Conférence Métropolitaine des Maires assiste le Vice-Président de la Métropole Délégué à la concertation territoriale et à la proximité dans sa mission d'animation. Elle assure le secrétariat général de la Conférence Métropolitaine des Maires et ses déclinaisons, ainsi que le secrétariat général de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), venant ainsi en appui de la mission CLECT. Elle assiste son Président, et apporte une assistance administrative à la Conférence Intercommunale du Logement en lien avec la Direction Générale adjointe thématique dédiée.

Elle est composée d'un Directeur Général Adjoint, d'un conseiller technique, d'un chargé de mission et de deux assistantes de Direction.

➤ La Conférence Métropolitaine des Maires

Sous la présidence du Président de la Métropole, la Conférence Métropolitaine des Maires, organe consultatif prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, est une instance au service des Communes, véritable outil d'information, d'échanges, et de travail. Ces réunions sont des lieux de débats sur des points d'actualité, et permettent également de prendre connaissance de l'état d'avancement de toutes les activités en cours.

→ Installée le 11 avril 2016, la Conférence Métropolitaine des Maires a tenu une séance plénière le 28 juin 2017.

Les saisines et informations : sur initiative du Président de la Métropole ou d'un Vice-Président ou Conseiller Métropolitain Délégué, des saisines sont organisées pour recueillir auprès des Communes des avis ou données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques. De même, le Secrétariat Général de la Conférence des Maires est associé à la diffusion d'informations spécifiques aux 92 maires.

→ En 2017, les 92 Maires de la Métropole ont par exemple été sollicités ou informés sur : les dérogations au repos dominical pour les commerces, l'appel à projet puis l'opération Lecture par Nature, l'élaboration du programme local de l'habitat métropolitain, la convention relative à l'organisation des transports scolaires, et les dispositions de veille foncière en faveur du maintien et du développement d'une activité économique agricole pérenne.

Des groupes de travail thématiques, dont les réunions se déroulent tour à tour dans l'une des 92 Communes, permettent à la Métropole, par l'intermédiaire de ses Vice-Présidents et des Conseillers Délégués Thématiques, de travailler avec les Communes, et aux Communes de contribuer ainsi à la construction métropolitaine. La DGA concertation territoriale en assure la coordination générale. La participation des Communes se fait sur la base du volontariat. Les groupes sont ouverts aux Communes : Maires et/ou Elus municipaux le représentant, qui peuvent se faire accompagner de membres de l'administration municipale.

→ En 2017 également, ont été installés les nouveaux groupes de travail relatifs à la Gestion des Déchets, aux Equipements Sportifs, au Projet Métropolitain, à la Mer/Littoral/Ports, et aux Réseaux d'Energie. Au total, dix-sept groupes de travail thématiques ainsi que quatre réunions d'information ont donné lieu à quarante-deux réunions.

L'ensemble de ces réunions ont accueilli 2161 participants venant des Communes membres, dont 60% d'Elus. En moyenne, la participation est de cinquante personnes et trente et une Communes sont représentées à chaque réunion.

➤ **Le Comité Métropolitain des Directeurs Généraux des Services (DGS)**

Le Comité Métropolitain des DGS est animé par le Directeur Général des Services de la Métropole et réunit les DGS des 92 Communes. Instance de dialogue, de travail et d'échanges, ce comité vient en appui technique des réflexions politiques conduites par les Maires au sein de la Conférence Métropolitaine des Maires.

→ En 2017, le Comité Métropolitain des DGS a été réuni pour une séance le 10 février.

➤ **La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission de calculer le transfert des personnels, biens, équipements et contrats, ainsi que des moyens financiers liés à l'exercice des compétences transférées à la Métropole. Au 1er janvier 2018, une quinzaine de compétences seront ainsi transférées des communes vers la Métropole conformément à la loi.

La Direction Générale Adjointe Concertation Territoriale coordonne les relations avec les membres de la CLECT et assure son secrétariat général : elle accompagne ainsi le Président de la CLECT et la DGA Finances à laquelle la mission CLECT est rattachée, dans leurs relations avec les communes pour la préparation des évaluations.

→ Installée en janvier 2017, la Commission, réunie à sept reprises, a permis d'arrêter une méthodologie et des évaluations intermédiaires pour la quasi-totalité des compétences transférées préfigurant ainsi les transferts de charges définitifs prévus en 2018.

➤ **Assistance administrative à la Conférence Intercommunale du Logement**

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) réunit des représentants des Communes, des organisations intervenant dans le champ des attributions de logement et des usagers ou associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement. La DGA Concertation Territoriale apporte une assistance administrative à la DGA thématique pour l'organisation des séances plénières et ateliers thématiques.

→ La CIL a été installée le 3 juillet 2017 et a donné lieu durant l'année à des séances d'ateliers de travail le 3 juillet et les 18 et 20 octobre sur les thèmes suivants : Accueil et information des demandeurs, Publics prioritaires, et Contingents réservataires.

3-2 – Projet métropolitain et Conseil de développement

Les missions

L'élaboration d'un Projet Métropolitain fait partie des compétences dévolues par la loi aux 22 Métropoles françaises. Un tel projet constitue le cadre de cohérence autour duquel les compétences et les politiques publiques vont durablement s'articuler.

Créée en septembre 2016, la Direction Générale Adjointe Projet Métropolitain et Conseil de Développement est composée de trois directions :

- La Direction Conseil de Développement,
- La Direction Appui au Projet Métropolitain,
- La Direction Contractualisation Partenariat et Projets.

La Direction Générale Adjointe (DGA) s'est attachée à conduire l'élaboration du Projet Métropolitain par la définition de tout un processus de co-construction en lien avec les Elus, la société civile organisée, les partenaires et les techniciens. Aix-Marseille-Provence a choisi de faire de son projet un processus pédagogique d'appropriation des enjeux et de co-construction des priorités pour le grand territoire.

Elle a confié à The Camp, le campus de l'innovation, les premiers ateliers de cette démarche qui associe de manière inédite les Elus, le Conseil de développement ainsi que les agences d'urbanisme et les équipes techniques de la Métropole. Processus créatif et participatif mettant le citoyen au cœur des préoccupations, il vise à apporter des réponses partagées et novatrices à trois questions centrales : qui sommes-nous ? Où voulons-nous aller ? Comment y parvenir ? À travers différentes productions intermédiaires et cinq moments forts de co-création (« les Ateliers ») durant 2017, "La Fabrique" a permis de produire un socle fondateur. Ce dernier a ensuite été concerté et enrichi avec les Maires dans le cadre des deux rencontres du Groupe de travail des Maires ainsi qu'avec les deux agences d'urbanisme, les DGA de la Métropole et l'Equipe-projet composée de 25 techniciens, référents de la Métropole désignés par leurs DGA thématiques.

En mettant en regard atouts et défis, horizon de long terme et plan d'actions à court terme, enjeux de proximité et intérêt métropolitain, le Projet doit ainsi répondre aux besoins des habitants en maximisant les formidables potentiels d'Aix-Marseille-Provence. Il doit également articuler les politiques sectorielles - comme l'agenda de développement économique ou celui sur la mobilité, déjà engagés - avec une vision d'ensemble ambitieuse.

A l'issue de chaque atelier, l'envoi d'une newsletter numérique intitulée les « Temps Forts » de La Fabrique permettait de partager ces contenus avec l'ensemble des participants. Plusieurs publications ont également permis d'alimenter la réflexion dans le cadre des ateliers : Métropole Pratique spécial « projet métropolitain », les « sept paradoxes métropolitains » et « visions métropolitaines ».

➤ **Le Conseil de Développement**

Créé dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, le Conseil de Développement d’Aix-Marseille-Provence, est l’organe de référence, auprès de la gouvernance métropolitaine, de la participation de la société civile à la réflexion sur le développement de la Métropole.

Fort de cent quatre-vingt membres répartis en trois collèges (territorial : quatre-vingt-dix membres, partenaires : cinquante membres, personnalités qualifiées : quarante membres), le Conseil de Développement a assis son organisation sur cinq commissions thématiques permanentes, une commission spéciale projet métropolitain dont les travaux sont supervisés par un Bureau.

Son assemblée plénière d’installation s’est déroulée le 6 avril 2017. Deux autres plénières lui ont succédé la même année.

Les cinq commissions thématiques se réunissent en moyenne une fois toutes les trois semaines. Certaines ont créé en leur sein des groupes de travail spécifiques.

Elles auditionnent des experts extérieurs, des techniciens de l’administration métropolitaine mais également des élus afin de prendre connaissance des grands enjeux et problématiques de développement de la Métropole.

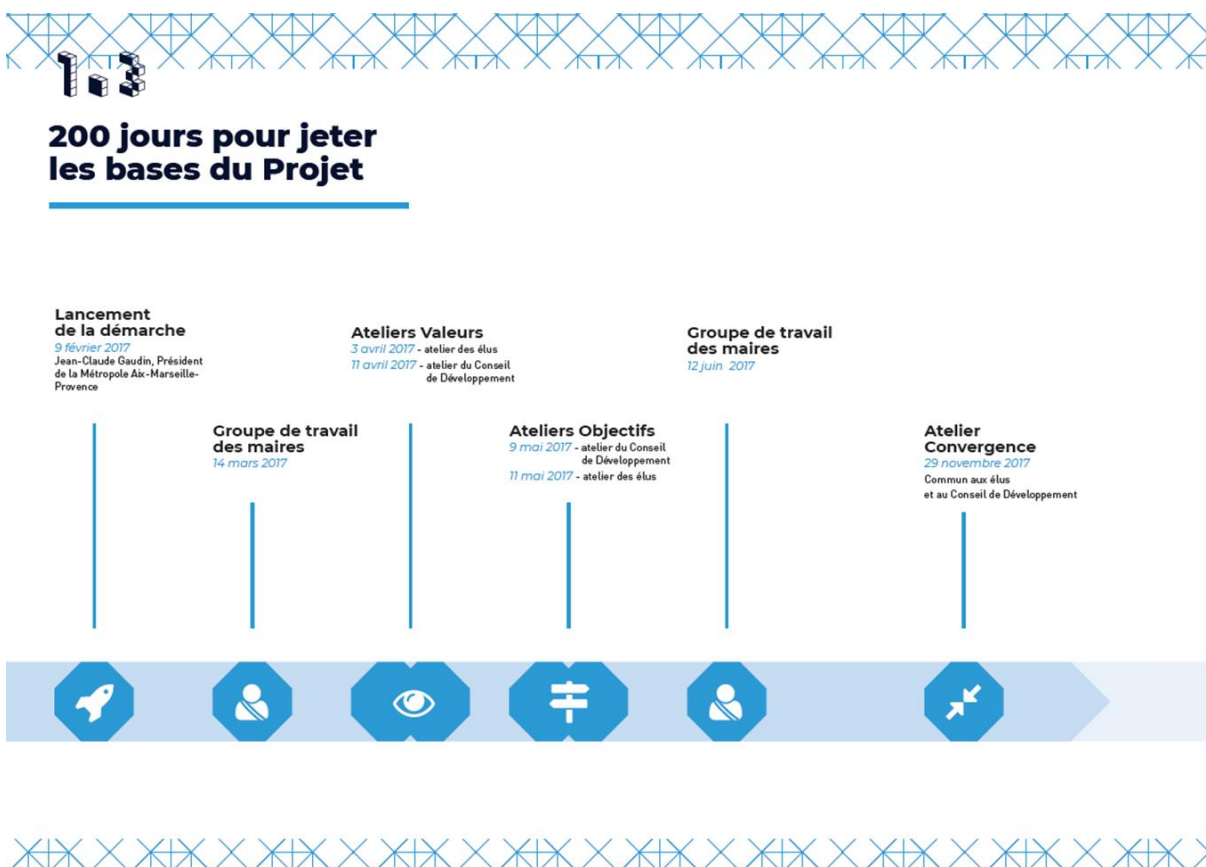
Le Conseil de Développement a pour ambition de formuler des avis et des propositions aux élus sur les thématiques dont il s’est emparé au sein des commissions. Au mois de juin 2017, il a été saisi officiellement par le Président de la Métropole, sur le Projet Métropolitain. Dans le même temps, le Conseil de Développement s’est autosaisi sur une démarche de participation citoyenne s’adressant à l’ensemble des habitants : c’est par le citoyen que ce territoire deviendra Métropole. Une charte de la participation citoyenne pourrait formaliser les engagements de chacune des parties prenantes de cette démarche, pour que la participation citoyenne soit une des grandes priorités à afficher dans le cadre des propositions sur le projet métropolitain.

➤ **Contractualisation, Partenariats et Projets**

Plusieurs types de contractualisation ont été initiés en 2017 :

- Le Pacte innovation Etat Métropole qui a été signé en janvier 2017. Le montant de la contractualisation s’élève à 13,6 M€ de la part de l’Etat, ventilés sur 3 ans, imputés sur le Fond de Soutien à l’Investissement Local pour l’investissement et le Fond National d’Aménagement et de Développement du Territoire pour les études. Dans le cadre de ce contrat, 9,8 M€ sont dédiés à la Métropole pour financer des opérations structurantes pour la Mobilité, mais aussi des opérations relatives au schéma du numérique. Le reste de l’enveloppe est dédié aux autres partenaires que sont le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), la Chambre de Commerce et d’Industrie (CCI), la Régie des Transports Marseillais (RTM), la société RT13, les agences d’urbanisme.

- Contrat de Plan Etat Région (CPER) : dans l'attente de la révision à mi-parcours du contrat du CPER, les directions porteuses ont mis en place un tableau de bord qu'il convient aujourd'hui d'alimenter par les engagements initialement contractualisés et réellement versés par la Métropole. Un bilan 2017 a été établi et communiqué à la Région pour la réunion annuelle du Bilan CPER avec la Préfecture.
- PIA3 TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) : une candidature a été déposée par la Métropole et son consortium en septembre 2017 en réponse à un appel à Manifestation du Programme d'Investissement d'Avenir. La réponse à cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a permis de faire émerger un consortium dont la composition « partenaires publics et privés » aussi riche que multiple est particulièrement intéressante pour notre jeune collectivité. N'ayant pas été lauréat de l'AMI, des suites sont possibles sur la programmation des prochains appels à projets prévus en juin 2018, dont les enveloppes devraient atteindre plusieurs millions d'euros.



04 – LES DIRECTIONS GENERALES ADJOINTES FONCTIONNELLES

4-1 - Finances et Budget

Les missions

Au cours de l'année 2017, la Direction Générale Adjointe Finances et Budget (DGAFB) a assuré la production de l'ensemble des documents réglementaires liés à l'activité budgétaire et financière de la Métropole, dans un cadre rénové lié à l'organisation métropolitaine. Elle a également procédé à l'actualisation de l'architecture budgétaire permettant l'intégration des nouvelles compétences. Parallèlement, l'évaluation des charges liée aux transferts de compétences a été conduite par la Direction de Projet « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées » (CLECT), en lien avec l'ensemble des Communes de la Métropole.

Plus généralement, la DGAFB a poursuivi la structuration et le développement de son activité « cœur de métier » en matière de gestion et d'exécution financière, de dette, de fiscalité, de subventions, de programmation des investissements. Elle a enfin mis en place, comme toutes les autres Directions Générales Adjointes (DGA), la première phase de son organisation, qu'elle poursuit encore à ce stade.

Les faits marquants 2017

➤ **Au sein de la Direction de Projet « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées » (CLECT) :**

- En février 2017, lancement des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie en séance plénière à sept reprises durant l'année,
- les travaux de cette commission ont conduit à l'adoption de rapports intermédiaires d'évaluation des charges pour vingt-quatre compétences,
- les Communes ont été très fortement mobilisées dans ce processus d'évaluation : un référent CLECT a d'ailleurs été désigné dans chacune des Communes,
- la mission CLECT et l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) ont rencontré individuellement les 92 Communes membres de la Métropole à deux reprises.

➤ **Au sein de la Direction Gestion Exécution Financière**

- Finalisation du Budget Transport, premier budget entièrement Métropolitain,
- intégration des Conseils de Territoires d'Aubagne et de Martigues (CT4 et CT6) dans l'outil financier du Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1),
- mise en œuvre de la dématérialisation des dépenses et recettes au sein du CT1,
- création de la Gestion Electronique des Documents (GED) métropolitaine support de la dématérialisation,
- dématérialisation du service fait au sein du CT1 (GED Factures),
- mise en œuvre du logiciel CHORUS PRO qui permet de recevoir et de traiter des factures dématérialisées,
- mise en œuvre de nouveaux modules financiers (factures dématérialisées).

➤ **Au sein de la Direction Budget, Programmation et Prospective :**

- Service Budget et Service stratégie et intégration des nouveaux budgets :
 - En décembre 2017, intégration budgétaire des compétences obligatoires métropolitaines prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.5217-2, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), que les Communes n'avaient pas transférées à leur ancien Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) d'appartenance, à l'exception de :
 - La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), les Zones d'Activités Economiques (ZAE), le Tourisme et la gestion des eaux pluviales reportés à 2018,
 - la voirie reportée à 2020.
 - Création et modification des Budgets Annexes Eau, Assainissement, Crématorium, Zones d'activité portuaire, Parcs de stationnement, Réseaux de chaleur.
 - Définition des conditions de mise en œuvre des 400 conventions de gestion avec les communes.
- Service Programmation :

Organisation du service au niveau métropolitain : poursuite de la mise en place d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) métropolitaine, en travail collaboratif avec l'ensemble des territoires. Mise en place d'outils et de fiches de suivi. Pilotage d'une collaboration avec les directions opérationnelles de la Métropole et contribution à l'éclairage des débats organisés au sein du Comité des Investissements.

➤ **Au sein de la Direction Recettes et Ingénierie Financière :**

- Service Dette

Ce service a poursuivi le pilotage du processus de notation financière de la Métropole, qui a vu sa note A+ confirmée pour la deuxième année consécutive.

La Métropole a par ailleurs contracté 278 M€ pour financer les projets portés par les différents budgets métropolitains.

Autre volet de l'activité Dette : au cours de l'année, celui-ci a procédé à la renégociation d'un certain nombre de contrats, avec notamment un important « compactage » des emprunts permettant une meilleure gestion de la Dette métropolitaine, et surtout, la désensibilisation du dernier emprunt toxique de la Métropole en fin d'année.

A la fin de l'année 2017, l'encours total de la Dette est de 2,5 milliards d'euros.

Enfin, le service a mis en place une procédure de gestion harmonisée pour les garanties d'emprunt, fruit d'un travail collaboratif entre l'ensemble des Territoires.

- Service fiscalité et dotations

Le service a poursuivi sa veille active au sujet des orientations données par l'Etat en matière de dotation. L'année 2017 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes avec la menace qui pèse sur les dotations versées par l'Etat à la Métropole. Dans ce contexte, la Métropole s'est mobilisée et a obtenu la suppression de la diminution de 10,3 M€ de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), prévue initialement au projet de loi de finances pour 2018.

➤ **La Direction Ressources :**

A la croisée des chemins des Directions opérationnelles, la Direction Ressources, créée depuis septembre 2017, est une plateforme par nature transversale intervenant en soutien des autres directions sur les aspects organisationnels et d'administration générale. Elle assure aussi un lien direct et privilégié avec les directeurs des finances sur les Territoires.

D'un point de vue opérationnel, elle est notamment chargée du suivi des chantiers des Ressources Humaines (RH) et de la préparation des commissions emploi, mais aussi des dossiers stratégiques transversaux de la DGAFB.

➤ **Activité financière sur les territoires :**

- Changement, pour certains Territoires, de l'outil financier pour une harmonisation au niveau métropolitain, en vue de la mise en œuvre de la dématérialisation totale de la chaîne comptable. Ceci a impliqué, en plus du travail quotidien, de réintégrer toutes les données financières 2017, ainsi que tous les marchés en cours dans ce nouvel outil pour pouvoir payer les fournisseurs dès le début de l'année 2018,
- mise en œuvre de CHORUS PRO, permettant la réception des factures dématérialisées,
- préparation et poursuite des transferts des compétences (eau, assainissement, réseau de chaleur, Plan Local Urbain - PLU...), avec la création de nouveaux cadres budgétaires et comptables adaptés,
- le transfert de syndicats mixtes ou la dissolution de syndicats intercommunaux ont été pris en compte dans la gestion courante,
- organisation d'un pilotage budgétaire dynamique visant à un redéploiement permanent des moyens alloués.

Au-delà de ces faits marquants, les actions principales conduites sur les Territoires par les services financiers ont porté sur :

- la réalisation des budgets 2017, la participation et l'élaboration des documents budgétaires 2018 de la Métropole dans un contexte contraint financièrement et mouvant,

- l'élaboration de l'Etat Spécial de Territoire (EST) et des budgets annexes métropolitains spécifiques (SPED, Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC, Aménagement et budgets annexes Eau et Assainissement...),
- l'assistance quotidienne des services dans la gestion de leurs budgets,
- la réalisation et la mise à jour de tableaux de bord financiers,
- le suivi de l'exécution budgétaire et la réalisation des virements de crédits,
- la recherche de financements extérieurs et le suivi des subventions obtenues.

4-2 - Commande publique et affaires juridiques

Les domaines d'activité « contrats et marchés publics » et « affaires juridiques » déterminent le périmètre d'actions de la Direction Générale Adjointe Commande Publique et Affaires Juridiques qui est organisée en quatre directions :

- Direction de la Commande Publique,
- Direction de la Programmation et de la Performance des Achats,
- Direction Institutionnel et Juridique,
- Direction Juridique Schémas, Grands Projets et Contentieux,

Ces directions sont elles-mêmes structurées en quinze services.

Les missions

➤ La Direction de la Commande Publique :

Elle s'appuie sur cinq services, dont les missions sont spécifiques mais contribuent aux mêmes objectifs :

- Offrir des services supports afin d'accompagner les services opérationnels ou fonctionnels dans la mise en œuvre du projet métropolitain,
- sécuriser la passation des contrats de la commande publique, et plus largement les intérêts juridiques et patrimoniaux de la Métropole,
- optimiser le fonctionnement de la commande publique par un processus qualité ainsi que des outils efficaces et performants.

➤ La Direction de la Programmation et de la Performance des Achats a pour mission de développer une véritable économie des achats, en identifiant les leviers de rationalisation, de mutualisations et d'économies. Elle est organisée autour de trois services :

- Le Service Achats est composé d'acheteurs professionnels responsables de portefeuille d'achat qui interviennent sur les projets porteurs d'économies (gains achat, effets volumes) ou d'innovation et, de façon générale, sur les mutualisations. Cette équipe s'étoffe progressivement pour couvrir la totalité des besoins en achats de la Métropole,
- Le service « programmation, computation et système d'information achat » recense et cartographie l'ensemble des besoins achats des directions et territoires et garantit la computation des seuils,
- Le service « qualité et processus achat » produit les outils et indicateurs permettant de mesurer la performance de l'achat et travaille sur les sujets transversaux : élaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) ou de simplification des processus (carte achat, approvisionnement en ligne, etc...).

➤ **La Direction Institutionnel et Juridique** se compose de 3 services :

- Le Service Conseil juridique chargé de conseiller et d'alerter les Elus et les services sur les risques juridiques éventuels, mais également d'anticiper et d'analyser les impacts des évolutions juridiques afin d'accompagner les services dans l'élaboration et le suivi de leurs projets. L'objectif poursuivi est de sécuriser les actes pris par la Métropole pour réduire les risques contentieux,
- le Service Assurance : étude des risques et la passation des marchés publics d'assurances. En relation avec l'échelon territorial, le service répond également aux demandes d'accompagnement sur des dossiers de technicité particulière,
- le Service Juridique Satellites et Politiques Publiques : participe au suivi des satellites et des relations avec les associations et autres organismes. Il intervient sur la création et le fonctionnement des satellites et le conventionnement avec les partenaires institutionnels. Le Service assure également, en collaboration avec le Cabinet du Président de la Métropole, un travail portant sur la désignation des représentants au sein des satellites.

➤ **La Direction Juridique Schémas, Grands Projets et Contentieux** dont les domaines d'intervention sont :

- Le conseil et l'assistance juridique dans la mise en œuvre de compétences relatives à l'aménagement de l'espace métropolitain, la gestion des services d'intérêt collectif, de protection et de mise en valeur de l'environnement, le cadre de vie. Il s'agit d'accompagner l'élaboration des schémas et plans, la réalisation des projets et l'exécution des services publics qui y sont associés,
- l'ensemble du contentieux de la Métropole.

Dans le cadre des missions de cette direction, l'évolution de la législation doit être prise en compte, notamment en application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui tendent à inscrire l'action publique dans une démarche de projet global, avec l'élaboration en amont d'une programmation inscrite dans des schémas et plans, ce qui doit guider la mise en œuvre des projets et des services publics.

Ainsi, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est en charge de l'élaboration de plusieurs documents de planifications dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), le schéma de la mobilité, le plan climat air énergie territorial ou encore le projet métropolitain.

En ce qui concerne l'exécution des projets et des services publics, l'ensemble des contraintes, liées à la fois à l'évolution rapide de la législation et à la situation budgétaire et financière, doit conduire à rechercher l'optimisation des choix de gestion (régie directe ou personnalisée ou gestion déléguée) ainsi que des différentes formes de partenariat public ou privé. Cet exercice doit tenir compte des transferts de compétence des

Communes membres de la Métropole, notamment pour les compétences en matière de PLUi, d'eau et d'assainissement, avec des modes d'intervention et de gestion variées.

La Direction Schémas, Grands Projets et Contentieux accompagne les directions et services de la Métropole dans l'élaboration et les évolutions des schémas et plans, dans l'exécution des services publics et, plus particulièrement, pour le transfert des compétences et des différentes formes de gestion des activités qui y sont liées (régie directe, régie personnalisée ou service délégué).

S'agissant du contentieux, il convient de noter une augmentation des réclamations précontentieuses et contentieuses. Ces contentieux concernent des domaines très divers affectant l'exercice de l'ensemble des compétences de la Métropole, lesquelles sont appelées à s'accroître avec les transferts des compétences du Département et des Communes.

Les chiffres clés 2017

➤ Direction de la Commande Publique :

✓ Pour les marchés publics :

La Direction instruit et gère les procédures de mise en concurrence relatives aux marchés supérieurs à 209 000 euros HT ou se rapportant à une compétence non déléguée aux territoires. Pour 2017, la Direction de la Commande Publique métropolitaine a :

- Instruit 427 procédures métropolitaines,
- Lancé 368 procédures de mise en concurrence,
- Notifié 356 marchés - 243 marchés de fournitures et services et 113 marchés de travaux.

La Commission d'appel d'offres de la Métropole a tenu 26 séances et a examiné 285 dossiers. Elle a traité :

- 194 procédures d'appel d'offres,
- 16 procédures négociées,
- 2 procédures de dialogue compétitif,
- 3 procédures de concours,
- 17 procédures de Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) relatives à des travaux d'un montant supérieur à 1 million.

Le montant total des marchés métropolitains notifié en 2017 est de 530 100 302 € HT.

✓ Pour les concessions et les Délégations de Service Public : sept procédures ont été instruites et engagées :

- Enlèvement des véhicules dans les tunnels de la Ville de Marseille,
- exploitation du Parking d'Estienne d'Orves à Marseille,
- gestion et l'animation de plans d'eau et terres plein du Vieux-Port et de la Pointe-Rouge à Marseille, ce qui correspond à quatre Délégations de Service Public,
- exploitation du parking de La Ciotat.

Une seule Délégation de Service Public (DSP) a été notifiée en 2017 : il s'agit de la DSP relative à l'exploitation de l'Aréna du Pays d'Aix.

- ✓ **Pour l'activité formation et la veille réglementaire** : 280 personnes ont bénéficié de formations en marchés publics.

Des documents types ont été mis à la disposition des Directions Générales Adjointes : demandes de devis, conditions générales d'achat de la Métropole, Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) simplifié.

Sur le volet Veille juridique, le service poursuit son activité de veille. Une lettre de la commande publique est désormais diffusée depuis le mois de janvier 2017 à tous les agents participant à la passation de marchés publics ou de Délégations de Service Public.

- ✓ **Pour les outils de la commande publique et les processus** : 2 293 marchés publics ont été enregistrés en 2017 dans la plateforme mise en place pour vérifier avant notification du marché et pendant son exécution le respect par l'attributaire de ses obligations.

➤ **Direction de la Programmation et de la Performance des Achats :**

En 2017, la Direction de la Programmation et de la Performance Achat (DPPA) a concentré ses efforts sur la mutualisation des besoins entre directions et territoires dans des procédures de consultation uniques.

Celles-ci ont eu pour corollaire la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de projet associant acheteurs, conseillers juridiques et prescripteurs des directions opérationnelles, travaillant à la convergence du besoin et à l'optimisation des marchés, dans un objectif de performance économique.

Ces procédures métropolitaines mutualisées ont concerné pour l'essentiel des fonctions support : équipements de protection individuelle, fournitures de bureau, énergie et fluides, etc... Un groupement de commandes a également été initié avec la Régie des Transports Marseillais (RTM) et la Régie Départementale des Transports (RDT13) pour l'achat de gazole en vrac, aboutissant à la notification d'un accord-cadre multi-attributaires permettant d'avoir accès aux meilleurs tarifs du marché au jour le jour.

Ces actions de mutualisation ont d'ores et déjà permis d'engranger des économies évaluées à 8 M€ sur la durée d'exécution des marchés concernés.

➤ **Direction Institutionnel et Juridique ;**

- ✓ **Pour le Service Conseil Juridique** : Le nombre de saisines du service s'est notablement accru durant l'année 2017. Il en est de même en ce qui concerne la production de notes juridiques, par exemple en matière de conflits d'intérêt ou de convention de mandat.
- ✓ **Pour le Service Assurance** : un premier marché mutualisé regroupant les Territoires d'Istres-Ouest Provence, du Pays Salonais, du Pays de Martigues, du Pays d'Aubagne ainsi que le réseau Ulysse, a été finalisé en 2017, une économie globale de 600 000 € en a résulté.

- ✓ **Pour le Service Juridique Satellites et Politiques Publiques** : 700 dossiers de demandes de subventions ont été traités en 2017, pour une somme totale de 33 M€ et 101 structures ont fait l'objet de prise d'actes juridiques tendant à la désignation ou à la modification de désignation de représentants, soit 27 délibérations et 14 arrêtés.
- **La Direction Juridique Schémas, Grands Projets et Contentieux** a élaboré des notes juridiques en réponse aux consultations des directions dans de nombreux domaines, sur la mise en œuvre d'opérations d'aménagement ou de travaux, l'occupation du domaine public, des problématiques d'exécution des services publics et la passation ou le renouvellement de Délégations de Service Public.

Faits marquants 2017

- **Direction de la Commande Publique :**
 - la Commission de Délégations de Service Public s'est réunie 12 fois, a traité 56 points, dont 38 relatifs à des projets d'avenants,
 - en matière d'activité formation et de veille réglementaire, une trentaine de modèles d'acte type ont également été élaborés et mis à disposition des Directions Générales Adjointes, tant à l'échelon métropolitain que territorial,
 - mise à disposition des Territoires d'une plateforme permettant de vérifier, avant notification du marché et pendant la durée de son exécution, le respect par l'attributaire de ses obligations en matière fiscale et sociale.
- **Direction de la Programmation et de la Performance des Achats ;**

Une nouvelle convention partenariale négociée avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a été adoptée en juin 2017 par le Conseil de la Métropole. Grâce à la consolidation des volumes de commande de la Métropole avec ceux de la Régie de Transports Marseillais (RTM) et de la société RDT13, les tarifs d'intermédiation ont pu être négociés à la baisse sur l'ensemble des univers "véhicules", "services", "informatique et consommables" et "mobilier". Ces nouveaux tarifs sont accessibles à l'ensemble des communes qui le souhaitent, sans que celles-ci aient à s'engager sur des volumes de commandes prédéfinis.

Le développement des échanges avec les opérateurs économiques a été poursuivi autour de plusieurs actions :

- le développement du sourcing (qui vise à réduire le coût général des achats) désormais mis en œuvre de façon quasi systématique sur tous les projets sur lesquels interviennent des acheteurs, dans l'objectif de construire des cahiers des charges fonctionnels en phase avec l'offre de marché et les plus à même de stimuler la concurrence,
- la participation active au projet de Métropolitan Business Act initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie, dans l'objectif de fédérer les

entreprises métropolitaines et d'encourager la participation aux appels d'offres lancés par la collectivité.

La fonction programmation des achats a été renforcée avec la création d'un service dédié en septembre 2017. Le service s'est doté d'un outil de recensement fiabilisant le calcul de la computation des seuils.

➤ **Direction Institutionnel et Juridique :**

- ✓ **Pour l'activité de conseil juridique :** rédaction des premiers arrêtés de délégation de signature des Directeurs Généraux des Services des Conseils de Territoires ainsi que des Directeurs Généraux Adjointes à l'échelon métropolitain.

Le Service a également travaillé à la préparation et à l'accompagnement des transferts de compétences ainsi qu'au contrôle juridique de l'ensemble des propositions de délibérations inscrites aux instances délibératives avant la tenue des réunions de peignage.

Par ailleurs, le service a été systématiquement saisi en amont par les Directions sur les thématiques relevant de leurs compétences. A noter un travail coopératif avec la Direction Juridique Schémas, Grands Projets et Contentieux.

- ✓ **Pour le Service Assurance :** au cours de l'année 2017, la mutualisation des besoins et des moyens s'est avérée essentielle pour permettre la réalisation d'économies d'échelle.
- ✓ **Pour le Service Juridique Satellites et Politiques Publiques :** la mise en place d'une cellule consacrée aux associations a permis de créer un dossier unique de demande de subventions doté d'un modèle harmonisé de convention d'objectifs. Le groupe de travail « référents subventions » a permis d'agréger au mieux les soutiens aux associations et de formaliser un circuit d'instruction des dossiers.

- **Direction Juridique Schémas, Grands Projets et Contentieux :** le transfert des compétences communales a conduit à l'établissement de conventions de gestion (pour le transfert des compétences zones d'activité économique, Plans Locaux d'Urbanisme, parcs et aires de stationnement, abris de voyageur, politique de la ville, eau et assainissement, pluvial, défense extérieure contre l'incendie, tourisme), ainsi que d'autres conventions permettant la mise en œuvre des compétences transférées (conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée).

4-3 – Ressources Humaines

Les missions

- Contribuer à la construction métropolitaine,
- répondre à la notion d'employeur unique,
- donner de la lisibilité à l'organigramme et de l'efficience à l'organisation,
- mettre en œuvre la politique et la stratégie Ressources Humaines (RH) de la collectivité.

Les faits marquants 2017

➤ **Consolider la structure d'employeur unique**

- Harmonisation du calendrier de paie avec le comptable public,
- projet de convergence des six Systèmes d'Information Ressources Humaines (SIRH) à l'échéance 2019,
- déploiement de la mobilité interne à l'échelle métropolitaine.

➤ **Construire le statut métropolitain de l'agent**

✓ **Action sociale**

- Harmonisation des titres restaurant :
 - Rédaction de la délibération d'harmonisation du 13 juillet 2017 et mise en place au 1^{er} septembre 2017. Les droits à titres restaurant sont étendus à l'ensemble des agents métropolitains et la valeur faciale est uniformisée à 8,80 €,
 - Rédaction d'un nouveau marché de prestation pour la fourniture des titres à l'échelle métropolitaine (attribution en novembre 2017).
- Harmonisation des prestations de mutuelle santé et prévoyance :
 - Par délibération du 14 décembre 2017, le montant forfaitaire mensuel de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence par agent a été porté à hauteur de 54 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

- ✓ **Règlement** : production d'un règlement des frais de déplacements (délibération du 14 décembre 2017).

- ✓ **Régime indemnitaire** : démarche de construction d'un Régime Indemnitaire métropolitain tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ; réflexions sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC), sur la pesée des postes menée sur l'ensemble des Territoires afin d'établir un référentiel métier et des groupes de fonction ; préparation d'un Règlement Intérieur (RI) métropolitain

transitoire, notamment pour les recrutements métropolitains en attendant la mise en œuvre du RIFSEEP.

✓ **Temps de travail :**

- Rédaction de la délibération sur l'harmonisation du temps de travail : état des lieux des régimes disparates existants dans les Territoires ; à partir de la base légale des 1607 h annuelles, élaboration de formules de gestion du temps corrélant la durée hebdomadaire de travail à un nombre de jours de Réduction de Temps de Travail (RTT). Il s'agit d'établir un dispositif métropolitain de gestion du temps pour structurer l'organisation des services,
- élaboration d'une grille de plages horaires fixes et d'horaires variables pour engager la consultation des services,
- harmonisation métropolitaine du Compte Epargne Temps (CET) : règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et modalités d'utilisation.

➤ **Harmoniser les pratiques Ressources Humaines (RH) :**

- Etat des lieux des règles de gestion RH,
- cartographie des effectifs métropolitains répartis par Directions Générales Adjointes (DGA) thématiques et par Territoires,
- déploiement métropolitain des processus et de la fonction RH :
 - Entretiens Professionnels Annuels (EPA) : état des lieux puis harmonisation (guide, calendrier),
 - Extension de la Commission Emploi pilote à l'ensemble des Territoires. Mise en place de Commissions Emploi dédiées aux DGA du schéma directeur métropolitain. Premières commissions en octobre 2017 avec projection d'un rythme de 3/an,
- structuration de la formation : déploiement de formations à échelle métropolitaine ; préparation d'un règlement et d'un plan de formation métropolitains (audit des besoins des DGA),
- mise en place d'un réseau des Directeurs Ressources des DGA métropolitaines : réunions pour partager la fonction RH, notamment sur le statut métropolitain de l'agent.

➤ **Contribuer à la construction métropolitaine**

- Travail sur les processus RH pour la construction de l'organigramme,
- Campagne de mobilité interne de grande envergure - lancement de la première étape de mobilité pour les postes de DGA délégués, Directeurs, Directeurs adjoints, Chefs de service et Chefs de mission :
 - Près de 300 postes publiés par Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE) auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône (CDG13) et en interne sur un outil informatique dédié, partagé par tous les territoires,
 - mise en place d'une commission de mobilité interne pour attribuer les postes,
 - près de deux cent mouvements internes.

- suivi de la mise en place du schéma organisationnel métropolitain (CT du 09/05/17 – CM 18/05/17) : publication des vacances de poste et recrutement à l'externe en cas de recherche infructueuse,
- intégration RH des transferts de personnels sur la compétence transport et issus du centre sportif Fontainieu.

➤ **Mettre en place des instances métropolitaines**

- A l'issue des premières élections professionnelles à échelle métropolitaine qui ont été organisées en décembre 2016 :
 - Mise en place du Comité Technique (CT), du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : cinq Comités techniques (CT) et deux CHSCT se sont déroulés en 2017,
 - organisation de la première Commission Administrative Paritaire (CAP) métropolitaine en décembre 2017 : harmonisation des critères de classement pour les 1048 agents concernés, dont 94 sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne et 954 sur tableau d'avancement de grade.
- Mise en place du dialogue social, adoption du protocole syndical.

➤ **Projets métropolitains**

- Démarche de dématérialisation du Dossier Individuel de l'Agent (DIA),
- préparation de la dématérialisation des processus de travail,
- contribution au projet d'emménagement dans la Tour la Marseillaise sur le volet RH : accompagnement au changement, effectifs, crèche, évolution des processus de travail, etc...,
- participation aux démarches d'information et cohésion managériales : présentation RH à chaque collectif des managers,
- contribution aux événements internes d'envergure métropolitaine : première cérémonie métropolitaine des médailles, préparation des vœux 2018.

4-4 – Communication, Relations extérieures et Grands Evénements

Elle s'organise autour de quatre directions : la Direction des projets, la Direction des grands événements et des partenariats, la Direction des éditions et la Direction de la création.

Les missions

La communication métropolitaine doit permettre :

- d'accompagner et de valoriser l'action de la Métropole auprès des différents publics dans la construction de l'action métropolitaine,
- d'inscrire l'institution dans une perspective locale mais également nationale et internationale,
- de conjuguer des actions en direction du « grand public métropolitain » ainsi que de publics plus ciblés.

Il s'agit de rendre la Métropole identifiable et appropriable, d'affirmer son rôle fédérateur et de contribuer à la promotion de son attractivité nationale et internationale.

Les faits marquants 2017

L'année 2017 étant une année de transition, la Direction Générale Adjointe Communication (DGA COM) a mis en place des actions, et les six Conseils de Territoires ont également développé une communication adaptée à leur territoire.

➤ Identité visuelle

La Métropole a adopté une nouvelle identité visuelle, composée de symboles représentant l'identité du territoire (nature, relief, éléments aquatiques et ciel), déclinée par territoire, qui a été présentée en avant-première aux agents métropolitains lors de la cérémonie des vœux au personnel le 12 janvier 2017, puis au grand public le lendemain.

Cette nouvelle identité a ensuite été appliquée à divers supports de communication : dépliants, plaquettes, signalétique, flocage d'équipements (véhicules, bennes...).

➤ Réseaux sociaux

Depuis janvier 2017, la DGA COM a mis en place et tient à jour la page Facebook de la Métropole.

En attendant le développement d'outils digitaux plus institutionnels et globaux (site Internet), cette page Facebook est le vecteur privilégié de présentation de l'actualité métropolitaine à destination du grand public.

➤ **Collectif managers**

Pour faciliter l'échange d'informations entre ses agents, la DGA COM a accompagné, à partir du mois de juillet 2017, la mise en place, d'un « collectif manager », qui rassemble tous les deux mois environ l'ensemble des managers (Directeurs Généraux, Directeurs et Chefs de service).

Ces collectifs sont l'occasion pour les principales politiques publiques d'échanger avec l'ensemble des managers sur l'actualité des projets et des actions de la Métropole, et faire ainsi de ces managers les premiers relais de l'information auprès de leurs collaborateurs.

➤ **Communication interne**

Par ailleurs, la DGA COM a accompagné les ressources humaines sur divers projets de communication interne :

- Première cérémonie des vœux du Président de la Métropole à l'ensemble des agents,
- cérémonie de remise des médailles professionnelles au personnel méritant,
- choix des ambiances visuelles et décoratives dans la future Tour La Marseillaise avec présentation de diverses options au personnel et organisation d'une consultation sur le choix du mobilier.

➤ **Communication institutionnelle et corporate**

La DGA Communication a accompagné la présentation publique de l'Agenda du développement économique avec comme temps fort, une conférence de presse.

Par ailleurs, la Métropole était présente sur des salons, foires ou forums d'envergure nationale et internationale :

- Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes,
- Les Nauticales de La Ciotat,
- Salon des Agriculteurs de Provence à Salon-de-Provence,
- Tour de France (étapes en Provence à Marseille et Salon-de-Provence),
- Foire internationale de Marseille (septembre-octobre), pour laquelle la Métropole a été Lauréat des Trophées de la Communication 2017 dans la catégorie Meilleure action de communication événementielle réalisée par un organisme public,
- Salon des entrepreneurs à Marseille,
- Forum Smart City à Marseille, en partenariat avec La Tribune,
- Colloque « Métropoles du tri » avec Eco-Emballage à Marseille,
- Forum Google à Marseille,
- Rencontres nationales du transport public à Marseille, avec l'organisation d'une soirée des transports publics en marge du congrès,
- Etats généraux de l'habitat à Marseille,
- Salon international de l'immobilier d'entreprise (SIMI) à Paris.

➤ **Formule 1**

La DGA Communication a accompagné la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour favoriser le retour d'une épreuve du championnat du monde de Formule 1 (Grand Prix de France) sur le circuit du Castellet.

Cet événement d'envergure mondiale participe au rayonnement de la Provence, bien au-delà de la ville du Castellet.

➤ **Les événements et les partenariats à travers le territoire dont les points forts sont :**

- Organisation ou participation à divers salons, foires ou forums : salon des Maires et des décideurs publics, salon Autonomic, forums emploi, Agora des Savoirs, Salon Vivre Côté Sud,
- promotion de diverses animations ou d'événements culturels, commerciaux ou sportifs : Marseille-Cassis, Argilla, Open 13 de Tennis, Journée des Plantes d'Albertas, Mondial de la Pétanque, Tables Rondes de l'Arbois,
- poursuite de partenariats avec les médias, dont France Bleu Provence.

4-5 - Innovation Numérique et Systèmes d'Information

La Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'Information (DGA INSI) est organisée autour de six directions :

- la Direction Ressources,
- la Direction des Infrastructures Informatiques et Telecom,
- la Direction des Etudes et du Développement du Système d'Information,
- la Direction du Système d'Information Géographique,
- la Direction du Développement Numérique,
- la Direction des Services Support.

Les missions

En 2017, ont été intégrés au sein du système d'information les syndicats mixtes dissous, les compétences transférées ainsi qu'une première mise en place d'outils informatiques métropolitains.

Les faits marquants

➤ Finances

- Intégration des Systèmes d'Information Finances des Conseils de Territoires d'Aubagne et de Martigues (CT4 et CT6) dans l'outil financier du Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1), ce qui constitue une première phase de convergence,
- mise en place d'une Gestion Electronique Documentaire (GED) dédiée aux factures,
- développement d'un système de pilotage financier couplé aux Systèmes d'Information Finances des territoires.

➤ Ressources Humaines

- Mise en œuvre d'une solution de Gestion Electronique Documentaire (GED) pour le Dossier Individuel de l'Agent,
- Mise en œuvre d'une solution de dématérialisation des arrêtés émanant de la direction des Ressources Humaines (RH) avec reclassement automatique dans le dossier agent,
- Audit technique et fonctionnel des Systèmes d'Information RH et définition d'une feuille de route pluriannuelle de convergence vers un unique outil de gestion RH,

- Développement d'une base de données consolidée nécessaire à la mise en œuvre de la Commission Administrative Paritaire (CAP) dans un contexte multi-Systèmes d'Information RH.

➤ **Services aux usagers**

- Le dispositif « Engagés au Quotidien » a pour finalité de favoriser une relation directe avec l'utilisateur en développant quatre objectifs principaux : améliorer la visibilité de l'institution auprès des citoyens, pérenniser un support de qualité apporté aux administrés, garantir la disponibilité du service apporté, favoriser une relation numérique avec le citoyen,
- ce dispositif a enregistré 192 000 demandes d'utilisateurs et près de 255 000 interventions ont été traitées à travers le dispositif sur l'année 2017, soit une augmentation de 18,2% pour les demandes utilisateurs et 15,2% pour les interventions par rapport à l'année 2016.

➤ **Communication**

- Développement d'un site dédié au Conseil de Développement,
- développement d'un site extranet dédié à la Conférence des Maires,
- développement du site internet institutionnel de la Métropole.

➤ **Infrastructures informatiques et télécom**

- Création d'un réseau informatique permettant l'interconnexion de l'ensemble des Territoires constituant la Métropole,
- aménagement de salles de visioconférences,
- interconnexion des réseaux transports,
- début de la convergence des outils collaboratifs : outils de messageries, d'agendas, de partage de fichiers, etc...

➤ **Services aux utilisateurs** : le Centre de services aux utilisateurs des Systèmes d'Information poursuit sa montée en charge d'un support à l'échelle métropolitaine près de 12 500 demandes d'assistance traitées sur l'année 2017.

➤ **Développement numérique**

Lancement d'une démarche de stratégie numérique type « territoire intelligent » en co-pilotage avec la Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité. Celle-ci définit quatre grands axes stratégiques et des principes d'accélération. Cette démarche est enrichie par l'ensemble des projets numériques liés aux politiques publiques de la Métropole. Elle sera délibérée en 2018. Dans le cadre de cette stratégie, plusieurs actions ont débuté :

- Déploiement de la fibre pour les citoyens à partir du réseau FTTH (« Fiber To The Home » : fibre optique jusqu'au domicile). La Métropole est engagée dans le suivi des déploiements de la fibre pour les citoyens avec les opérateurs SFR et Orange sur les 92 Communes pour une couverture complète à échéance de 2022. Cela s'est traduit par la signature des conventions de suivi avec les opérateurs SFR et Orange, l'Etat, la Région, le Département ainsi que de la mise en place d'un guichet unique de relation avec les opérateurs pour suivre et accélérer les déploiements. Cette opération représente environ 800 000 liaisons chez les abonnés et l'installation de 2 700 armoires de rue,
- accès au Très Haut Débit (THD) dans les zones économiques : cet accès au THD dans des conditions de performance, de service et de tarif est un gage de compétitivité et d'attractivité pour notre territoire. Cela fait partie d'un des 10 objectifs majeurs fixés dans l'agenda du développement économique. En effet, la Métropole a lancé la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement numérique THD des zones économiques visant à définir les meilleures solutions pour couvrir ces zones dans les meilleurs délais. Ce schéma concerne 483 zones identifiées sur les 92 communes et sera finalisé fin 2018,
- ouverture des données (Open Data) : au-delà du contexte obligatoire, l'ouverture des données est un réel enjeu de développement de l'attractivité sous différentes formes (innovation, nouveaux services, transparence, etc...). La Métropole lance sa plateforme d'ouverture des données en 2018 et elle l'enrichira régulièrement de nouvelles données et les valorisera dans le cadre de projets avec l'écosystème.

➤ **Information Géographique**

- Le Groupe de travail « Données », animé par la Direction du Système d'Information Géographique (DSIG), a permis le recensement et la collecte des données géographiques des 6 Conseils de Territoire de la Métropole, leur structuration en vue d'une mise en cohérence au niveau métropolitain,
- le Groupe de travail « Usage - Outils Géomatique », animé par la DSIG, a permis la mise en cohérence des outils et de l'architecture technique,
- une étude a été réalisée afin de définir l'architecture cible du SIG fédérateur métropolitain ainsi que le calendrier et les modalités de sa mise en œuvre progressive,
- un marché de maintenance des outils SIG de la société ESRI ainsi qu'un marché de Topographie et de Photogrammétrie à l'échelle du territoire métropolitain ont été mis en place,

Le SIG c'est :



4-6 - Affaires Générales et Moyens Généraux

La Direction Générale Adjointe Affaires Générales et Moyens Généraux (DGA AGMG) est composée de 2 directions :

- la Direction des Moyens Généraux et de la Logistique qui regroupe le Service du Parc des Véhicules ainsi que le Service des Moyens Généraux.
- la Direction des affaires Générales qui inclut le Service Assemblée et Vie de l'Institution.

Les objectifs majeurs sont :

- La rationalisation des coûts,
- l'optimisation des ressources,
- le respect des contraintes environnementales.

➤ Les Moyens Généraux et de la Logistique

✓ Service du Parc des Véhicules

Les missions :

- Gestion administrative et technique du parc automobile (véhicules légers et utilitaires) avec la gestion des marchés de carburant, entretien, réparations, contrôles techniques,
- gestion de l'inventaire technique de la flotte automobile et son plan de renouvellement,
- gestion de la politique d'achat des véhicules légers, utilitaires, deux roues,
- achat et gestion des cartes de carburant,
- gestion des contrats d'assurance de la flotte automobile et de la fourniture de carburant par cartes accréditives,
- développement des véhicules de service en pool sur les territoires,
- gestion des places de parking,
- mise en œuvre de procédures d'optimisation et de rationalisation de la gestion du parc automobile,
- veille et respect des normes et réglementations applicables au secteur automobile,
- gestion des contraventions.

Les faits marquants

- Adoption en Conseil de Métropole de décembre 2017 du règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents de la Métropole,
- lancement d'une réflexion liée à un projet de règlement intérieur relatif aux

- conditions d'utilisation des véhicules de service,
- poursuite du verdissement de la flotte avec l'achat de véhicules hybrides et électriques,
- priorisation d'achats de véhicules à énergie essence en remplacement de véhicules à énergie diesel,
- installation de nouvelles bornes de rechargement électriques,
- lancement d'une réflexion liée à un projet de règlement intérieur relatif aux conditions d'attribution des places de stationnement dans les parkings utilisés par la Métropole,
- mise en production de la nouvelle application de gestion de parc SIP2 INFOPARC (gestion informatisée des flottes de véhicules et matériels),
- prise en charge des demandes de renouvellement de cartes grises pour l'ensemble de la Métropole (création d'une régie d'avance),
- pilotage et lancement du marché mutualisé de fourniture de carburants par cartes accréditives.

✓ **Service Moyens Généraux et Logistiques** (activité générale, archives et documentation, courrier)

→ **Activité générale**

Les missions :

- Acquisition des équipements et petits matériels, gestion des marchés transversaux de fournitures (mobilier, fournitures de bureau, reprographie), aménagements et déménagements de bureaux,
- réemploi du mobilier, vente, stockage et recyclage,
- gestion du siège institutionnel de la Métropole Aix Marseille Provence et valorisation de ses espaces,
- traiteurs pour des réunions et manifestations officielles,
- nettoyage des locaux,
- accueil et standard des sièges institutionnels.

Les faits marquants

- Préparation du déménagement de plus de 1 000 postes de travail et commande de mobilier en lien avec l'aménagement dans la Tour La Marseillaise (TLM),
- mutualisation des marchés : lancement marché Entretien 3D en tant que service pilote pour le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence (fin de la procédure en juin 2018),
- mutualisation des agents d'entretien à 100% (agents d'entretien affectés au minimum sur le nettoyage de deux bâtiments),
- standard téléphonique (37 263 appels en 2017), accueil physique et gestion des salles de réunion (574 réunions au Pharo en 2017, 36 réunions dans l'hémicycle),
- uniformisation et mutualisation des marchés d'entretien, de mobiliers, etc....

→ Archives et documentation

Les missions :

- Documentation : collecte, traitement et diffusion de l'information,
- acquisition des supports pour l'ensemble des services, périodiques et ouvrages professionnels,
- gestion des abonnements presse, documentation et ouvrages professionnels et techniques pour les directions,
- archives : fonds d'archives constitué de l'ensemble des documents produits et / ou reçus par les différents services. Collecte, conservation et diffusion des documents,
- versement et élimination d'archives.

Les faits marquants :

- Gestion de 300 abonnements presse et spécialisés et une vingtaine d'ouvrages professionnels et techniques par an pour les directions,
- alimentation de la boîte de données,
- versement et élimination d'archives (environ 400 mètres linéaires de versement pour 2017 et 200 mètres linéaires d'élimination),
- réunion et participation au groupe de travail projet TLM avec notamment la dématérialisation des dossiers individuels des agents, numérisation des documents courants,
- aménagement des nouveaux locaux des archives intermédiaires et définitives dans l'immeuble Le Balthazar,
- mutualisation des abonnements et priorisation des abonnements numériques,
- mutualisation de la base de données via la plate-forme d'information disponible au Conseil de Territoire Istres Ouest Provence.

→ Courrier

Les missions :

- Enregistrement et dématérialisation de tout le courrier entrant et sortant,
- traitement des dépôts d'actes notifiés en lien avec la Direction Générale Adjointe affaires juridiques,
- livraison et acheminement du courrier entrant et sortant,
- traitement du courrier sortant (suivi, mise en parapheur, dématérialisation via le logiciel AIRS).

Les faits marquants :

- Déploiement du logiciel AIRS pour la dématérialisation du courrier entrant et sortant sur l'ensemble des territoires,
- création d'une boîte postale dédiée à la Métropole et à l'arrivée des courriers sur les territoires,
- création de boîtes d'aspiration thématiques,
- marché d'affranchissement métropolitain.

➤ **La Direction des Affaires Générales** (Service Assemblée et Vie de l'Institution).

Les missions :

- Assurer le bon fonctionnement des instances délibératives (cinq conseils et six bureaux de Métropole en 2017),
- contribuer à la sécurité juridique des actes communautaires,
- permettre aux élus d'exercer leur mandat dans des conditions optimales.

Les faits marquants :

- Préparation et suivi des assemblées : 1 861 délibérations, 773 décisions, 330 arrêtés,
- formations des Elus : 49 Elus concernés, 105 jours de formations suivis,
- déploiement de la Kbox (logiciel permettant la dématérialisation sur tablette des délibérations), déploiement accompagné par des formations proposées aux Elus, qui se sont déroulées au siège de la Métropole située au Pharo et par la remise de tablettes aux 240 Elus.

4-7 - Inspection Générales des Services

L'Inspection Générale des Services (IGS) est composée de trois directions :

- La Direction de la Gestion Externalisée,
- La Direction de l'Audit Interne,
- La Direction de l'Inspection.

Les missions :

Directement rattachée au Président de la Métropole, l'IGS assiste les Directions Générales Adjointes de la Métropole en leur fournissant des analyses, des appréciations, des recommandations, des avis et des informations sur les activités dont elles ont la charge.

- **La Direction de la Gestion Externalisée :** Elle contrôle les services délégués de la Métropole à partir des tâches suivantes :
 - analyser les comptes financiers et les rapports des délégataires (équilibre du contrat, taux de rendement interne - TRI - etc...),
 - étude des avenants en amont,
 - contrôle de la régularité et de la fiabilité des opérations réalisées et des états financiers des structures contrôlées,
 - suivi patrimonial et de la valeur financière des biens de retour et de reprise,
 - assistance aux directions pour le montage des dossiers de consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et Délégations de Service Public (DSP),
 - rédaction et validation des documents relatifs aux Délégations de Service Public,
 - avis sur des thématiques financières liées à la gestion externalisée des services publics.
- **La Direction de l'Audit Interne :** afin de permettre à la Métropole d'atteindre ses objectifs, cette direction évalue, de façon systématique et méthodique, les processus de management des risques et de contrôle, tout en faisant des propositions pour en renforcer l'efficacité :
 - élaborer des référentiels d'audit et de contrôle,
 - proposer un programme annuel d'audits sur les processus et activités de la Métropole ;
 - réaliser des audits internes de conformité ou de conseils concernant des entités, des processus ou des thèmes spécifiques,
 - réaliser des audits et contrôles des structures et opérations subventionnées
 - réaliser des « contrôles qualité gestion », en tant qu'organisme intermédiaire, du système de gestion mis en place et des opérations financées par le Fond Social Européen (FSE),

- initier, développer des propositions pour améliorer le contrôle interne, la gestion du risque et les performances des entités auditées,
- assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations,
- accompagner les directions et services métropolitains dans la conception de méthodes et d'outils de contrôle interne,
- développer et assurer la mise à jour de la cartographie des risques,
- développer l'évaluation des politiques publiques en collaboration avec la Direction de l'Inspection,
- réaliser des missions d'audit externe sur les satellites de la Métropole.

La Direction a poursuivi son travail de modernisation et accentué son rapprochement avec les méthodes et normes du métier (développement de référentiels d'audits et de contrôles, standardisation des outils, etc...).

- **La Direction de l'Inspection :** elle effectue des enquêtes administratives en instruisant des cas présumés d'inconduite. Ces enquêtes ne sont pas des mesures disciplinaires mais une activité administrative visant à recueillir des informations factuelles pour vérifier si des allégations sont fondées et, dans l'affirmative, d'identifier la personne ou les personnes qui en sont responsables.

L'enquête administrative doit, tout au long de la procédure conserver un caractère confidentiel, veiller à ce que les allégations d'inconduite fassent l'objet d'une analyse minutieuse et impartiale, susceptible de protéger les intérêts de la Métropole et de respecter les droits et obligations des agents.

Une fois l'enquête achevée, l'équipe d'enquête prépare un rapport résumant ses conclusions qui est adressé au Président de la Métropole ainsi qu'au Directeur Général des Services. Ce rapport décrit succinctement les preuves réunies lors de l'enquête et les conclusions factuelles auxquelles les enquêteurs sont parvenus. Sont joints au rapport d'enquête tous les documents constituant des pièces probantes ainsi que les procès-verbaux des entretiens avec les témoins pertinents.

Outre le rapport d'enquête, un rapport complémentaire peut être rédigé sur les enseignements tirés en matière de contrôle interne, compte tenu des problèmes identifiés pendant l'enquête. Ce document peut être diffusé auprès des bureaux et/ou des responsables de la gestion des risques connexes, à condition d'omettre tout renseignement confidentiel lié à l'enquête.

Les faits marquants

Les activités qui ont trouvé un prolongement au cours de l'année 2017 ont porté sur les thématiques et la nature des travaux ou dossiers suivants :

- audit des comptes de la SEMM,
- audit des comptes d'EVERE (délégataire de l'incinérateur de Fos),
- étude consacrée à l'achat de l'énergie électrique produite par l'installation d'EVERE via la valorisation du biogaz,
- analyse des rapports annuels des délégataires (environ une trentaine de DSP),
- étude de comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) d'avenants sur les DSP,
- renforcement de la mission « Contrôle interne » en qualité d'organisme intermédiaire du FSE,
- lancement de la mise à jour de la cartographie des risques de la gestion du FSE,
- développement du dispositif de lutte anti-fraude,
- enquête administrative relative aux marchés de voirie,
- rédaction du rapport d'activité 2016 des services de la Métropole,
- 26 avis émis par l'IGS.